

RÉPERTOIRE FACULTAIRE

2013 | 2014

Faculté de
MUSIQUE



UNIVERSITÉ
LAVAL

Ville de Québec - Canada



BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (B. ENS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 16 janvier 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Bachelier en enseignement (B. Ens.)

120

CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Le programme de baccalauréat en enseignement de la musique vise la formation de musiciens éducateurs capables de jouer un rôle efficace dans la société par une participation active et de qualité dans tous les champs d'activité de l'enseignement de la musique. La formation d'un enseignant en musique intègre à la fois les aspects musicaux et pédagogiques qui lui permettent de développer les moyens d'assurer un enseignement adéquat de la musique au préscolaire et au primaire, de même qu'au secondaire.

OBJECTIFS

Le programme de baccalauréat en enseignement de la musique vise à former un maître ayant développé les compétences suivantes et pouvant:

- agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant;
- concevoir et piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves quant aux contenus à faire apprendre;
- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
- intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- travailler, de concert avec les membres de l'équipe pédagogique, à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation en fonction des élèves concernés;

- s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade recevra du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

CONCENTRATIONS

- Classique
- Jazz

PROFILS D'ÉTUDES

Profil développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres: critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directrice du programme

Josée Vaillancourt

josee.vaillancourt@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

catherine.martinette-morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, [MUS-1703](#).

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne et hiver.

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- DEC en musique, ou l'équivalent
OU
- DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Note : Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration sera faite en même temps que sa demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme de son baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du [MELS](#).

Études au Canada hors Québec

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent

Note : Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

Note : Programme conduisant à l'obtention d'un brevet d'enseignement émis par le Ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport du Québec aux seuls candidats canadiens ou résidents permanents.

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent
OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent

Note : Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, veuillez consulter le [Tableau d'équivalences](#).

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFEE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu :

- l'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFEE

Le TECFEE comporte deux épreuves : un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

Le seuil de réussite est fixé à 70 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant l'inscription au troisième stage. Dans le cas contraire, il est impossible de s'inscrire au stage III.






Pour pouvoir se présenter au TECFEE, l'étudiant doit avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 75 % ou plus au TFLM ou d'avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés.

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre		Crédits exigés
ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE			93
MUS-1503	Formation auditive I		2
MUS-1520	Formation documentaire en musique		1
MUS-1601	Fondements psychopédagogiques de l'éducation musicale		3
MUS-1610	Chant et mouvement au primaire		3
MUS-1504	Formation auditive II		2
MUS-1611	Initiation à l'orchestre à vent		3
MUS-2611	Enseignement et gestion du département de musique		3
MUS-2612	Laboratoire de direction d'orchestre à vent		1
MUS-1490	Rythmique I		3
MUS-2610	Instrumentarium Orff et flûte à bec		3
MUS-2120	Direction chorale I		2
MUS-3610	Planification et gestion de classe au primaire		3
MUS-3611	Planification et gestion de classe au secondaire		3
ENP-1900	Aspects sociaux de l'éducation		2
MUS-1040	Enseignement de la guitare en milieu scolaire		1
MUS-3633	Intégration I		1
PPG-1907	Élèves en difficulté au primaire et au secondaire		3
MUS-3091	Intégration II		2
MUS-3660	Philosophie de l'éducation musicale		3
MUS-1020	Cultures musicales du monde	 	3
MUS-1511	Pédagogie et informatique musicale		3
MUS-3612	Évaluation des apprentissages en musique		2

RÈGLE 1 - 4 CRÉDITS PARMIS:

Séquence A

<u>MUS-1620</u>	Stage d'enseignement en musique au préscolaire et au primaire I	2
<u>MUS-2630</u>	Stage d'enseignement en musique au secondaire II	2

OU

Séquence B

<u>MUS-1630</u>	Stage d'enseignement en musique au secondaire I	2
<u>MUS-2621</u>	Stage d'enseignement en musique au préscolaire et au primaire II	2

RÈGLE 2 - 17 CRÉDITS PARMIS:

Séquence A

<u>MUS-2620</u>	Stage d'enseignement en musique au préscolaire et au primaire III	5
<u>MUS-3630</u>	Stage d'enseignement en musique au secondaire IV	12

OU

Séquence B

<u>MUS-2632</u>	Stage d'enseignement en musique au secondaire III	5
<u>MUS-3621</u>	Stage d'enseignement en musique au préscolaire et au primaire IV	12

RÈGLE 3 - 3 CRÉDITS


Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis. L'étudiant doit prendre au moins une fois le cours MUS-1540 Chant choral.

<u>MUS-1540</u>	Chant choral	1
<u>MUS-1541</u>	Jazz vocal	1
<u>MUS-1542</u>	Orchestre	1
<u>MUS-1543</u>	Orchestre à vent	1
<u>MUS-1544</u>	Stage band	1

RÈGLE 4 - 2 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

<u>MUS-1540</u>	Chant choral	1
<u>MUS-1541</u>	Jazz vocal	1
<u>MUS-1542</u>	Orchestre	1
<u>MUS-1543</u>	Orchestre à vent	1
<u>MUS-1544</u>	Stage band	1

MUS-1545	Accompagnement		1
MUS-1546	Atelier d'opéra A		1
MUS-1547	Atelier d'opéra B		2
MUS-1548	Ensemble de guitares		1

RÈGLE 5 - 15 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-2150	Piano (principal)		3
MUS-2151	Orgue (principal)		3
MUS-2152	Clavecin (principal)		3
MUS-2153	Guitare (principal)		3
MUS-2154	Chant (principal)		3
MUS-2155	Violon (principal)		3
MUS-2156	Alto (principal)		3
MUS-2157	Violoncelle (principal)		3
MUS-2158	Contrebasse (principal)		3
MUS-2159	Flûte (principal)		3
MUS-2160	Hautbois (principal)		3
MUS-2161	Clarinete (principal)		3
MUS-2162	Saxophone (principal)		3
MUS-2163	Basson (principal)		3
MUS-2164	Trompette (principal)		3
MUS-2165	Cor (principal)		3
MUS-2166	Trombone (principal)		3
MUS-2167	Euphonium (principal)		3
MUS-2168	Tuba (principal)		3
MUS-2169	Percussion (principal)		3
MUS-2170	Harpe (principal)		3
MUS-2171	Piano jazz (principal)		3
MUS-2172	Chant jazz (principal)		3
MUS-2173	Guitare jazz (principal)		3
MUS-2174	Contrebasse jazz (principal)		3
MUS-2175	Saxophone jazz (principal)		3

MUS-2176	Basse électrique (principal)	3
MUS-2177	Batterie (principal)	3
MUS-2178	Flûte à bec (principal)	3
MUS-2179	Violon jazz (principal)	3
MUS-2180	Trompette jazz (principal)	3
MUS-2182	Flûte jazz (principal)	3
MUS-2199	Instrument (principal)	3

AUTRES ACTIVITÉS

Cours	Titre	Crédits exigés
-------	-------	----------------

AUTRES EXIGENCES

27

L'étudiant doit choisir une concentration.

RÈGLE 1 - 8 OU 11 CRÉDITS



prévus à sa concentration.

RÈGLE 2 - 0 À 3 CRÉDITS PARMİ

les cours de langues modernes.

Si le niveau intermédiaire II est atteint en anglais ou le niveau intermédiaire I dans une autre langue moderne, l'étudiant est dispensé de cette exigence.





RÈGLE 3 - 0 À 3 CRÉDITS PARMİ:

FRN-1903	Français écrit pour la formation à l'enseignement II		3
FRN-1904	Français écrit pour la formation à l'enseignement III		3

Le cours [FRN-1903](#) est réservé à l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au TFLM (il doit préalablement réussir le cours non contributoire [FRN-1902](#)). Le cours [FRN-1904](#) est réservé à l'étudiant ayant obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. L'étudiant ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 75 % est dispensé de l'obligation de suivre un cours de perfectionnement en français.

RÈGLE 4 - 3 CRÉDITS PARMİ:

Pédagogie et problématiques sociales

ADS-1902	Éducation et milieux défavorisés			3
ADS-1905	Éducation en milieu interculturel			3
ARD-2900	Éducation et art dramatique			3
ART-1900	Rôle de l'enseignement des arts			3
ARV-2900	Éducation et arts plastiques			3



<u>COM-1500</u>	Communication orale en public		3
<u>COM-1903</u>	Communication orale en enseignement		2
<u>EDC-1901</u>	Formation éthique et enseignement	 	3
<u>MEV-1904</u>	Évaluation des apprentissages au secondaire		3
<u>MEV-2901</u>	Évaluation des apprentissages au préscolaire/primaire		3
<u>MUS-3320</u>	Pédagogie instrumentale		3
<u>PHI-1064</u>	L'observation en philosophie pour les enfants		3
<u>PPG-1902</u>	Apprentissage et cognition		3
<u>PPG-1906</u>	Enfance et adolescence		3


L'étudiant admis au profil entrepreneurial s'inscrit au cours ENT-1000.

L'étudiant admis au profil en développement durable s'inscrit au cours DDU-1000.

RÈGLE 5 - 2 CRÉDITS PARMIS:

<u>MUS-2000</u>	Histoire de la musique I		2
<u>MUS-2001</u>	Histoire de la musique II		2
<u>MUS-2002</u>	Histoire de la musique III		2
<u>MUS-2003</u>	Histoire de la musique IV		2


RÈGLE 6 - 3 CRÉDITS PARMIS:


<u>MUS-1050</u>	Musique de chambre		2
<u>MUS-1051</u>	Atelier de musique baroque		2
<u>MUS-1052</u>	Atelier de musique contemporaine		2
<u>MUS-1053</u>	Combo		2
<u>MUS-1054</u>	Atelier		2
<u>MUS-1055</u>	Ensemble de percussion		2
<u>MUS-1150</u>	Piano (secondaire)		2
<u>MUS-1151</u>	Orgue (secondaire)		2
<u>MUS-1152</u>	Clavecin (secondaire)		2
<u>MUS-1153</u>	Guitare (secondaire)		2
<u>MUS-1154</u>	Chant (secondaire)		2
<u>MUS-1155</u>	Violon (secondaire)		2
<u>MUS-1156</u>	Alto (secondaire)		2
<u>MUS-1157</u>	Violoncelle (secondaire)		2

MUS-1158	Contrebasse (secondaire)	2
MUS-1159	Flûte (secondaire)	2
MUS-1160	Hautbois (secondaire)	2
MUS-1161	Clarinette (secondaire)	2
MUS-1162	Saxophone (secondaire)	2
MUS-1163	Basson (secondaire)	2
MUS-1164	Trompette (secondaire)	2
MUS-1165	Cor (secondaire)	2
MUS-1166	Trombone (secondaire)	2
MUS-1167	Euphonium (secondaire)	2
MUS-1168	Tuba (secondaire)	2
MUS-1169	Percussion (secondaire)	2
MUS-1170	Harpe (secondaire)	2
MUS-1171	Piano jazz (secondaire)	2
MUS-1172	Chant jazz (secondaire)	2
MUS-1173	Guitare jazz (secondaire)	2
MUS-1174	Contrebasse jazz (secondaire)	2
MUS-1175	Saxophone jazz (secondaire)	2
MUS-1176	Basse électrique (secondaire)	2
MUS-1177	Batterie (secondaire)	2
MUS-1178	Flûte à bec (secondaire)	2
MUS-1179	Violon jazz (secondaire)	2
MUS-1180	Trompette jazz (secondaire)	2
MUS-1182	Flûte jazz (secondaire)	2
MUS-1199	Instrument (secondaire)	2
MUS-2130	Direction d'orchestre I	2
MUS-2210	Écriture de la chanson populaire	3
MUS-3120	Direction chorale II	2
MUS-3130	Direction d'orchestre II	2

Les cours [MUS-1150](#) à [MUS-1180](#) et [MUS-1199](#) sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis. L'étudiant qui souhaite choisir un cours d'instrument principal doit s'adresser à la direction de programme.

RÈGLE 7 - 2 CRÉDITS PARMIS :

MUS-1021	Histoire de la musique populaire occidentale I		3
--------------------------	--	---	---

MUS-1022	Histoire de la musique populaire occidentale II		3
MUS-2050	Histoire du jazz I		2
MUS-2051	Histoire du jazz II		2

RÈGLE 8 - 0 À 9 CRÉDITS PARMIS

les cours portant le sigle MUS, à l'exception des cours des séries 700, 800 et 900.

L'étudiant admis au profil entrepreneurial s'inscrit aux cours [ENT-3000](#), [ENT-3010](#) et [MUS-1560](#) ou [MUS-3700](#).

L'étudiant admis au profil en développement durable choisit 9 crédits parmi [DDU-1200](#), [DDU-3000](#), [DDU-3001](#), [DDU-3010](#), [DDU-3011](#), [DID-1050](#), [DID-1912](#), [DRT-1721](#), [EDC-3000](#), [GGR-1005](#), [GGR-1006](#), [MNG-2110](#), [POL-2207](#), [SOC-2114](#).

CONCENTRATIONS

Cours	Titre	Crédits exigés
-------	-------	----------------

CLASSIQUE 8

MUS-1202	Analyse et écriture I	2
MUS-1203	Analyse et écriture II	2
MUS-2500	Formation auditive III	1
MUS-3600	Formation auditive IV	1

RÈGLE 1 - 2 OU 3 CRÉDITS PARMIS:

MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3
MUS-2202	Analyse et écriture III	2

JAZZ 11

MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3
MUS-1251	Analyse et écriture jazz et pop II	3
MUS-2250	Analyse et écriture jazz et pop III	3
MUS-2550	Formation auditive jazz et pop I	1
MUS-2551	Formation auditive jazz et pop II	1



PROFILS D'ÉTUDES

Cours	Titre	Crédits exigés
-------	-------	----------------

PROFIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

12

Les crédits du profil en développement durable seront cumulés dans les règles 4 et 8 de la section « Autres exigences ».

<u>DDU-1000</u>	Fondements du développement durable			3
-----------------	-------------------------------------	---	---	---

RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMIS:

<u>DDU-1200</u>	Patrimoine et développement durable			3
-----------------	-------------------------------------	--	--	---

<u>DDU-3000</u>	Stage en développement durable I			3
-----------------	----------------------------------	---	---	---

<u>DDU-3001</u>	Stage en développement durable II			3
-----------------	-----------------------------------	--	---	---


<u>DDU-3010</u>	Projet d'intervention dirigé en développement durable I			3
-----------------	---	---	---	---

<u>DDU-3011</u>	Projet d'intervention dirigé en développement durable II			3
-----------------	--	--	---	---


<u>DID-1050</u>	Pédagogie et environnement naturel			3
-----------------	------------------------------------	--	--	---

<u>DID-1912</u>	Éducation relative à l'environnement			3
-----------------	--------------------------------------	--	--	---

<u>DRT-1721</u>	Introduction au droit de l'environnement et au développement durable			3
-----------------	--	---	---	---

<u>EDC-3000</u>	École d'été en éducation à l'environnement et développement durable			3
-----------------	---	--	---	---

<u>GGR-1005</u>	Géographie humaine : populations, environnement, développement			3
-----------------	--	--	--	---

<u>GGR-1006</u>	Changements climatiques			3
-----------------	-------------------------	---	--	---

<u>MNG-2110</u>	Développement durable et gestion des organisations			3
-----------------	--	---	---	---

<u>POL-2207</u>	Politiques environnementales			3
-----------------	------------------------------	---	--	---


<u>SOC-2114</u>	Environnement et société			3
-----------------	--------------------------	--	--	---

PROFIL ENTREPRENEURIAL


12

<u>ENT-1000</u>	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir			3
-----------------	---	---	---	---

<u>ENT-3000</u>	Portfolio entrepreneurial I			3
-----------------	-----------------------------	--	---	---

<u>ENT-3010</u>	Portfolio entrepreneurial II			3
-----------------	------------------------------	--	---	---

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMIS:

<u>MUS-1560</u>	Industrie de la musique			3
-----------------	-------------------------	---	--	---

<u>MUS-3700</u>	Gestion de carrière en musique			3
-----------------	--------------------------------	--	--	---

PROFIL INTERNATIONAL

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-13 20:12:10

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (B. MUS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 20 janvier 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Bachelier en musique (B. Mus.)

96

CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien et lui permet également de se bâtir un programme personnel selon ses aptitudes et ses intérêts dans divers champs d'études liés à la musique. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

OBJECTIFS

- Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale;
- acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'oeuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique;
- maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique;
- acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir;
- faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'oeuvres de différents styles et de différentes époques;
- susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel;
- faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale;

- prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

CONCENTRATIONS

- Classique
- Jazz et musique populaire
- Réalisation audionumérique

PROFILS D'ÉTUDES

Profil développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, [MUS-1703](#).

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver.

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- DEC en musique ou l'équivalent
OU
- DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Études au Canada hors Québec

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
OU
- Diplôme d'études secondaires : candidat admissible au programme, en [année préparatoire en musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent OU
- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années : candidat admissible au programme, en [année préparatoire en musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, veuillez consulter le [Tableau d'équivalences](#).

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau [Educational Testing Service \(ETS\)](#) au moment du dépôt de la demande d'admission et obtenir un résultat minimal de 441/990. Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Le candidat avec un résultat de 860 et plus est directement admissible au programme. Toutefois, ses compétences en français écrit seront évaluées à son arrivée et, le cas échéant, un cours de français correctif pourrait être ajouté à son cheminement.


Pour plus d'information, voir [scolarité d'immersion française](#).

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
MUSIQUE		34
MUS-1503	Formation auditive I	2
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1
MUS-1504	Formation auditive II	2
MUS-1512	Musique et technologie 	3

<u>MUS-2003</u>	Histoire de la musique IV	2
-----------------	---------------------------	---

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

<u>MUS-1540</u>	Chant choral	1
-----------------	--------------	---

<u>MUS-1541</u>	Jazz vocal	1
-----------------	------------	---

<u>MUS-1542</u>	Orchestre	1
-----------------	-----------	---

<u>MUS-1543</u>	Orchestre à vent	1
-----------------	------------------	---

<u>MUS-1544</u>	Stage band	1
-----------------	------------	---

RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.


<u>MUS-1540</u>	Chant choral	1
-----------------	--------------	---

<u>MUS-1541</u>	Jazz vocal	1
-----------------	------------	---

<u>MUS-1542</u>	Orchestre	1
-----------------	-----------	---

<u>MUS-1543</u>	Orchestre à vent	1
-----------------	------------------	---

<u>MUS-1544</u>	Stage band	1
-----------------	------------	---

<u>MUS-1545</u>	Accompagnement 	1
-----------------	--	---

<u>MUS-1546</u>	Atelier d'opéra A	1
-----------------	-------------------	---

<u>MUS-1547</u>	Atelier d'opéra B	2
-----------------	-------------------	---

<u>MUS-1548</u>	Ensemble de guitares	1
-----------------	----------------------	---

RÈGLE 3 - 18 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

<u>MUS-2150</u>	Piano (principal)	3
-----------------	-------------------	---

<u>MUS-2151</u>	Orgue (principal)	3
-----------------	-------------------	---

<u>MUS-2152</u>	Clavecin (principal)	3
-----------------	----------------------	---

<u>MUS-2153</u>	Guitare (principal)	3
-----------------	---------------------	---

<u>MUS-2154</u>	Chant (principal)	3
-----------------	-------------------	---

<u>MUS-2155</u>	Violon (principal)	3
-----------------	--------------------	---

<u>MUS-2156</u>	Alto (principal)	3
-----------------	------------------	---

<u>MUS-2157</u>	Violoncelle (principal)	3
-----------------	-------------------------	---

<u>MUS-2158</u>	Contrebasse (principal)	3
-----------------	-------------------------	---

<u>MUS-2159</u>	Flûte (principal)	3
-----------------	-------------------	---

<u>MUS-2160</u>	Hautbois (principal)	3
<u>MUS-2161</u>	Clarinette (principal)	3
<u>MUS-2162</u>	Saxophone (principal)	3
<u>MUS-2163</u>	Basson (principal)	3
<u>MUS-2164</u>	Trompette (principal)	3
<u>MUS-2165</u>	Cor (principal)	3
<u>MUS-2166</u>	Trombone (principal)	3
<u>MUS-2167</u>	Euphonium (principal)	3
<u>MUS-2168</u>	Tuba (principal)	3
<u>MUS-2169</u>	Percussion (principal)	3
<u>MUS-2170</u>	Harpe (principal)	3
<u>MUS-2171</u>	Piano jazz (principal)	3
<u>MUS-2172</u>	Chant jazz (principal)	3
<u>MUS-2173</u>	Guitare jazz (principal)	3
<u>MUS-2174</u>	Contrebasse jazz (principal)	3
<u>MUS-2175</u>	Saxophone jazz (principal)	3
<u>MUS-2176</u>	Basse électrique (principal)	3
<u>MUS-2177</u>	Batterie (principal)	3
<u>MUS-2178</u>	Flûte à bec (principal)	3
<u>MUS-2179</u>	Violon jazz (principal)	3
<u>MUS-2180</u>	Trompette jazz (principal)	3
<u>MUS-2199</u>	Instrument (principal)	3

AUTRES ACTIVITÉS

Cours	Titre	Crédits exigés
-------	-------	----------------

AUTRES EXIGENCES

62

L'étudiant doit choisir une concentration. S'adresser à la direction de programme pour procéder au choix.

RÈGLE 1 - 9 À 15 CRÉDITS

parmi tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS. L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (TOEIC : 675) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributeurs.

RÈGLE 2 - 0 À 6 CRÉDITS PARMIS :

<u>MUS-1411</u>	Jeu scénique I	2
<u>MUS-1412</u>	Jeu scénique II	2
<u>MUS-1480</u>	Etonie I	3
<u>MUS-1560</u>	Industrie de la musique	3
<u>MUS-2480</u>	Etonie II	3
<u>MUS-3700</u>	Gestion de carrière en musique	3



RÈGLE 3 - 47 CRÉDITS

parmi les cours portant le sigle MUS, y compris les cours de la concentration choisie.

CONCENTRATIONS

Cours	Titre	Crédits exigés
CLASSIQUE		17
<u>MUS-1202</u>	Analyse et écriture I	2
<u>MUS-1203</u>	Analyse et écriture II	2
<u>MUS-2000</u>	Histoire de la musique I	2
<u>MUS-2001</u>	Histoire de la musique II	2
<u>MUS-2002</u>	Histoire de la musique III	2
<u>MUS-2202</u>	Analyse et écriture III	2
<u>MUS-2500</u>	Formation auditive III	1
<u>MUS-3200</u>	Analyse et écriture IV	3
<u>MUS-3600</u>	Formation auditive IV	1
JAZZ ET MUSIQUE POPULAIRE		20
<u>MUS-1250</u>	Analyse et écriture jazz et pop I	3
<u>MUS-1251</u>	Analyse et écriture jazz et pop II	3
<u>MUS-2250</u>	Analyse et écriture jazz et pop III	3
<u>MUS-2550</u>	Formation auditive jazz et pop I	1
<u>MUS-2551</u>	Formation auditive jazz et pop II	1
<u>MUS-3250</u>	Analyse et écriture jazz et pop IV	3

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS PARMIS:

<u>MUS-1021</u>	Histoire de la musique populaire occidentale I		3
<u>MUS-1022</u>	Histoire de la musique populaire occidentale II		3
<u>MUS-2050</u>	Histoire du jazz I		2
<u>MUS-2051</u>	Histoire du jazz II		2

RÉALISATION AUDIONUMÉRIQUE 12




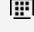
<u>MUS-1514</u>	Acoustique et théorie audionumérique		3
<u>MUS-1515</u>	Prise de son		3
<u>MUS-2504</u>	Mixage audionumérique		3
<u>MUS-2505</u>	Design et postproduction audionumériques		3

PROFILS D'ÉTUDES


Cours	Titre		Crédits exigés
-------	-------	--	----------------

PROFIL ENTREPRENEURIAL 12

Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

<u>ENT-1000</u>	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir			3
<u>ENT-3000</u>	Portfolio entrepreneurial I			3
<u>ENT-3010</u>	Portfolio entrepreneurial II			3








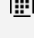







RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMIS:

<u>MUS-1560</u>	Industrie de la musique		3
<u>MUS-3700</u>	Gestion de carrière en musique		3

PROFIL INTERNATIONAL

EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique		12
----------	---	--	----

PROFIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 12

<u>DDU-1000</u>	Fondements du développement durable			3
RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMIS:				
<u>DDU-1200</u>	Patrimoine et développement durable			3
<u>DDU-3000</u>	Stage en développement durable I			3
<u>DDU-3001</u>	Stage en développement durable II			3
<u>DDU-3010</u>	Projet d'intervention dirigé en développement durable I			3
<u>DDU-3011</u>	Projet d'intervention dirigé en développement durable II			3
<u>DID-1050</u>	Pédagogie et environnement naturel			3
<u>DID-1912</u>	Éducation relative à l'environnement			3
<u>DRT-1721</u>	Introduction au droit de l'environnement et au développement durable			3
<u>EDC-3000</u>	École d'été en éducation à l'environnement et développement durable			3
<u>GGR-1005</u>	Géographie humaine : populations, environnement, développement			3
<u>GGR-1006</u>	Changements climatiques			3
<u>MNG-2110</u>	Développement durable et gestion des organisations			3
<u>POL-2207</u>	Politiques environnementales			3
<u>SOC-2114</u>	Environnement et société			3

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-13 20:12:10

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE - COMPOSITION (B. MUS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 20 janvier 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Bachelier en musique (B. Mus.)

96

CRÉDITS

INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien avec une concentration en composition. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

OBJECTIFS

- Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale;
- acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique;
- maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique;
- acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir;
- faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques;
- susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel;
- faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale;
- prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, [MUS-1703](#).

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver.

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- DEC en musique, ou l'équivalent
OU
- DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Études au Canada hors Québec

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU
- Diplôme d'études secondaires : candidat admissible au programme, en [année préparatoire en musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU
- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années : candidat admissible au programme, en [année préparatoire en musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, veuillez consulter le [Tableau d'équivalences](#).

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau [Educational Testing Service \(ETS\)](#) au moment du dépôt de la demande d'admission et obtenir un résultat minimal de 441/990. Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Le candidat avec un résultat de 860 et plus est directement admissible au programme. Toutefois, ses compétences en français écrit seront évaluées à son arrivée et, le cas échéant, un cours de français correctif pourrait être ajouté à son cheminement.

Pour plus d'information, voir [scolarité d'immersion française](#).

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
COMPOSITION		81
MUS-1100	Techniques actuelles de composition I	2
MUS-1101	Instrumentation et orchestration I	2
MUS-1202	Analyse et écriture I	2
MUS-1503	Formation auditive I	2
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1
MUS-2000	Histoire de la musique I	2
MUS-1102	Notation musicale informatisée	3
MUS-1203	Analyse et écriture II	2
MUS-1504	Formation auditive II	2
MUS-2001	Histoire de la musique II	2
MUS-2100	Techniques actuelles de composition II	2
MUS-2101	Instrumentation et orchestration II	2
MUS-2102	Contrepoint	2
MUS-2002	Histoire de la musique III	2
MUS-2108	Composition II	5
MUS-2109	Composition I	4
MUS-2202	Analyse et écriture III	2
MUS-2500	Formation auditive III	1
MUS-3108	Composition III	5
MUS-2003	Histoire de la musique IV	2
MUS-3100	Harmonie avancée I	2
MUS-3200	Analyse et écriture IV	3
MUS-3600	Formation auditive IV	1



<u>MUS-2504</u>	Mixage audionumérique	3
<u>MUS-3102</u>	Harmonie avancée II	2
<u>MUS-1514</u>	Acoustique et théorie audionumérique	3
<u>MUS-2505</u>	Design et postproduction audionumériques	3
<u>MUS-3109</u>	Composition IV	5

RÈGLE 1 - 8 CRÉDITS PARMIS:

<u>MUS-1150</u>	Piano (secondaire)	2
<u>MUS-1151</u>	Orgue (secondaire)	2
<u>MUS-1152</u>	Clavecin (secondaire)	2
<u>MUS-1153</u>	Guitare (secondaire)	2
<u>MUS-1154</u>	Chant (secondaire)	2
<u>MUS-1155</u>	Violon (secondaire)	2
<u>MUS-1156</u>	Alto (secondaire)	2
<u>MUS-1157</u>	Violoncelle (secondaire)	2
<u>MUS-1158</u>	Contrebasse (secondaire)	2
<u>MUS-1159</u>	Flûte (secondaire)	2
<u>MUS-1160</u>	Hautbois (secondaire)	2
<u>MUS-1161</u>	Clarinette (secondaire)	2
<u>MUS-1162</u>	Saxophone (secondaire)	2
<u>MUS-1163</u>	Basson (secondaire)	2
<u>MUS-1164</u>	Trompette (secondaire)	2
<u>MUS-1165</u>	Cor (secondaire)	2
<u>MUS-1166</u>	Trombone (secondaire)	2
<u>MUS-1167</u>	Euphonium (secondaire)	2
<u>MUS-1168</u>	Tuba (secondaire)	2
<u>MUS-1169</u>	Percussion (secondaire)	2
<u>MUS-1170</u>	Harpe (secondaire)	2
<u>MUS-1171</u>	Piano jazz (secondaire)	2
<u>MUS-1172</u>	Chant jazz (secondaire)	2
<u>MUS-1173</u>	Guitare jazz (secondaire)	2
<u>MUS-1174</u>	Contrebasse jazz (secondaire)	2
<u>MUS-1175</u>	Saxophone jazz (secondaire)	2

<u>MUS-1176</u>	Basse électrique (secondaire)	2
<u>MUS-1177</u>	Batterie (secondaire)	2
<u>MUS-1178</u>	Flûte à bec (secondaire)	2
<u>MUS-1179</u>	Violon jazz (secondaire)	2
<u>MUS-1180</u>	Trompette jazz (secondaire)	2
<u>MUS-1182</u>	Flûte jazz (secondaire)	2
<u>MUS-1199</u>	Instrument (secondaire)	2
<u>MUS-2120</u>	Direction chorale I	2
<u>MUS-2130</u>	Direction d'orchestre I	2
<u>MUS-3120</u>	Direction chorale II	2
<u>MUS-3130</u>	Direction d'orchestre II	2

Les cours MUS-1150 à MUS-1180, MUS-1182 et le cours MUS-1199 sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.


RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

<u>MUS-1540</u>	Chant choral	1
<u>MUS-1541</u>	Jazz vocal	1
<u>MUS-1542</u>	Orchestre	1
<u>MUS-1543</u>	Orchestre à vent	1
<u>MUS-1544</u>	Stage band	1

RÈGLE 3 - 1 CRÉDIT

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

<u>MUS-1540</u>	Chant choral	1
<u>MUS-1541</u>	Jazz vocal	1
<u>MUS-1542</u>	Orchestre	1
<u>MUS-1543</u>	Orchestre à vent	1
<u>MUS-1544</u>	Stage band	1
<u>MUS-1545</u>	Accompagnement	 1
<u>MUS-1546</u>	Atelier d'opéra A	1
<u>MUS-1547</u>	Atelier d'opéra B	2
<u>MUS-1548</u>	Ensemble de guitares	1


AUTRES ACTIVITÉS

Cours	Titre	Crédits exigés
AUTRES EXIGENCES		15

RÈGLE 1 - 9 À 15 CRÉDITS

parmi tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS. L'étudiant doit réussir le cours [ANL-2020](#) Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau TOEIC : 675) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributeurs.




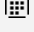
RÈGLE 2 - 0 À 6 CRÉDITS PARMIS:

MUS-1411	Jeu scénique I		2
MUS-1412	Jeu scénique II		2
MUS-1480	Eutonie I		3
MUS-1560	Industrie de la musique		3
MUS-2480	Eutonie II		3
MUS-3700	Gestion de carrière en musique		3


PROFILS D'ÉTUDES

Cours	Titre	Crédits exigés
PROFIL ENTREPRENEURIAL		12

Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».


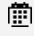













ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	 	3
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I		3
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II		3

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMIS:

MUS-1560	Industrie de la musique		3
MUS-3700	Gestion de carrière en musique		3

PROFIL INTERNATIONAL

EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique		12
--------------------------	---	--	----

<u>DDU-1000</u>	Fondements du développement durable			3
RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMIS:				
<u>DDU-1200</u>	Patrimoine et développement durable			3
<u>DDU-3000</u>	Stage en développement durable I			3
<u>DDU-3001</u>	Stage en développement durable II			3
<u>DDU-3010</u>	Projet d'intervention dirigé en développement durable I			3
<u>DDU-3011</u>	Projet d'intervention dirigé en développement durable II			3
<u>DID-1050</u>	Pédagogie et environnement naturel			3
<u>DID-1912</u>	Éducation relative à l'environnement			3
<u>DRT-1721</u>	Introduction au droit de l'environnement et au développement durable			3
<u>EDC-3000</u>	École d'été en éducation à l'environnement et développement durable			3
<u>GGR-1005</u>	Géographie humaine : populations, environnement, développement			3
<u>GGR-1006</u>	Changements climatiques			3
<u>MNG-2110</u>	Développement durable et gestion des organisations			3
<u>POL-2207</u>	Politiques environnementales			3
<u>SOC-2114</u>	Environnement et société			3

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-13 20:12:10

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE - INTERPRÉTATION CLASSIQUE (B. MUS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 20 janvier 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Bachelier en musique (B. Mus.)

96

CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien avec une concentration en interprétation classique. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

OBJECTIFS

- Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale;
- acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique;
- maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique;
- acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir;
- faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques;
- susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel;
- faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale;
- prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

REMARQUES SUR LES COURS

Conditions de poursuite

L'étudiant doit obtenir un résultat égal ou supérieur à B lors des examens instrumentaux devant jury pour poursuivre son cheminement dans le programme de baccalauréat en musique - interprétation classique. Dans le cas d'un résultat inférieur, il est transféré dans le baccalauréat en musique (sans mention).

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, [MUS-1703](#).

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver.

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- DEC en musique, ou l'équivalent
OU
- DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Études au Canada hors Québec

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU
- Diplôme d'études secondaires : candidat admissible au programme, en [année préparatoire en musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
- OU
- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années : candidat admissible au programme, en [année préparatoire en musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, veuillez consulter le [Tableau d'équivalences](#).

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de candidat adulte.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau [Educational Testing Service \(ETS\)](#) au moment du dépôt de la demande d'admission et obtenir un résultat minimal de 441/990. Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Le candidat avec un résultat de 860 et plus est directement admissible au programme. Toutefois, ses compétences en français écrit seront évaluées à son arrivée et, le cas échéant, un cours de français correctif pourrait être ajouté à son cheminement.



Pour plus d'information, voir [scolarité d'immersion française](#).

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
INTERPRÉTATION CLASSIQUE		81
MUS-1202	Analyse et écriture I	2
MUS-1503	Formation auditive I	2
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1
MUS-2000	Histoire de la musique I	2
MUS-1203	Analyse et écriture II	2
MUS-1504	Formation auditive II	2
MUS-1512	Musique et technologie 	3
MUS-2001	Histoire de la musique II	2
MUS-2002	Histoire de la musique III	2
MUS-2202	Analyse et écriture III	2
MUS-2500	Formation auditive III	1
MUS-2003	Histoire de la musique IV	2
MUS-3200	Analyse et écriture IV	3
MUS-3600	Formation auditive IV	1
MUS-3320	Pédagogie instrumentale 	3


RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

<u>MUS-1540</u>	Chant choral	1
<u>MUS-1541</u>	Jazz vocal	1
<u>MUS-1542</u>	Orchestre	1
<u>MUS-1543</u>	Orchestre à vent	1
<u>MUS-1544</u>	Stage band	1

RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

<u>MUS-1540</u>	Chant choral	1
<u>MUS-1541</u>	Jazz vocal	1
<u>MUS-1542</u>	Orchestre	1
<u>MUS-1543</u>	Orchestre à vent	1
<u>MUS-1544</u>	Stage band	1
<u>MUS-1545</u>	Accompagnement	 1
<u>MUS-1546</u>	Atelier d'opéra A	1
<u>MUS-1547</u>	Atelier d'opéra B	2
<u>MUS-1548</u>	Ensemble de guitares	1

RÈGLE 3 - 36 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

<u>MUS-2650</u>	Piano (concentration)	6
<u>MUS-2651</u>	Orgue (concentration)	6
<u>MUS-2652</u>	Clavecin (concentration)	6
<u>MUS-2653</u>	Guitare (concentration)	6
<u>MUS-2654</u>	Chant (concentration)	6
<u>MUS-2655</u>	Violon (concentration)	6
<u>MUS-2656</u>	Alto (concentration)	6
<u>MUS-2657</u>	Violoncelle (concentration)	6
<u>MUS-2658</u>	Contrebasse (concentration)	6
<u>MUS-2659</u>	Flûte (concentration)	6
<u>MUS-2660</u>	Hautbois (concentration)	6
<u>MUS-2661</u>	Clarinette (concentration)	6
<u>MUS-2662</u>	Saxophone (concentration)	6

MUS-2663	Basson (concentration)	6
MUS-2664	Trompette (concentration)	6
MUS-2665	Cor (concentration)	6
MUS-2666	Trombone (concentration)	6
MUS-2667	Euphonium (concentration)	6
MUS-2668	Tuba (concentration)	6
MUS-2669	Percussion (concentration)	6
MUS-2670	Harpe (concentration)	6
MUS-2678	Flûte à bec (concentration)	6
MUS-2699	Instrument (concentration)	6

RÈGLE 4 - 9 CRÉDITS PARMİ

les cours portant le sigle MUS.

AUTRES ACTIVITÉS

Cours	Titre	Crédits exigés
AUTRES EXIGENCES		15

RÈGLE 1 - 9 À 15 CRÉDITS PARMİ

tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS. L'étudiant doit réussir le cours [ANL-2020](#) Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (TOEIC : 675) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributeurs.

RÈGLE 2 - 0 À 6 CRÉDITS PARMİ:

MUS-1411	Jeu scénique I	2
MUS-1412	Jeu scénique II	2
MUS-1480	Eutonie I	3
MUS-1560	Industrie de la musique	3
MUS-2480	Eutonie II	3
MUS-3700	Gestion de carrière en musique	3





PROFILS D'ÉTUDES

Cours	Titre	Crédits exigés
-------	-------	----------------


PROFIL ENTREPRENEURIAL

12

Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

<u>ENT-1000</u>	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir			3
<u>ENT-3000</u>	Portfolio entrepreneurial I			3
<u>ENT-3010</u>	Portfolio entrepreneurial II			3

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMIS:



<u>MUS-1560</u>	Industrie de la musique			3
<u>MUS-3700</u>	Gestion de carrière en musique			3

PROFIL INTERNATIONAL




<u>EHE-1MUS</u>	Études - Profil international - Baccalauréat en musique			12
-----------------	---	--	--	----

PROFIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

12

<u>DDU-1000</u>	Fondements du développement durable			3
-----------------	-------------------------------------	---	---	---

RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMIS:

<u>DDU-1200</u>	Patrimoine et développement durable			3
<u>DDU-3000</u>	Stage en développement durable I			3
<u>DDU-3001</u>	Stage en développement durable II			3
<u>DDU-3010</u>	Projet d'intervention dirigé en développement durable I			3
<u>DDU-3011</u>	Projet d'intervention dirigé en développement durable II			3
<u>DID-1050</u>	Pédagogie et environnement naturel			3
<u>DID-1912</u>	Éducation relative à l'environnement			3
<u>DRT-1721</u>	Introduction au droit de l'environnement et au développement durable			3
<u>EDC-3000</u>	École d'été en éducation à l'environnement et développement durable			3
<u>GGR-1005</u>	Géographie humaine : populations, environnement, développement			3
<u>GGR-1006</u>	Changements climatiques			3
<u>MNG-2110</u>	Développement durable et gestion des organisations			3
<u>POL-2207</u>	Politiques environnementales			3

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-13 20:12:10

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE - INTERPRÉTATION JAZZ ET MUSIQUE POPULAIRE (B. MUS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 20 janvier 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Bachelier en musique (B. Mus.)

96

CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien avec une concentration en interprétation jazz et musique populaire. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

OBJECTIFS

- Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale;
- acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique;
- maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique;
- acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir;
- faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques;
- susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel;

- faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale;
- prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Gabriel Hamel

418 656-2131 poste 5526

gabriel.hamel@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

REMARQUES SUR LES COURS

Conditions de poursuite

L'étudiant doit obtenir un résultat égal ou supérieur à B lors des examens instrumentaux devant jury pour poursuivre son cheminement dans le programme de baccalauréat en musique - interprétation jazz et musique populaire. Dans le cas d'un résultat inférieur, il est transféré dans le baccalauréat en musique (sans mention).

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, [MUS-1703](#).

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver.

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- DEC en musique, ou l'équivalent
OU
- DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat titulaire d'un DEC technique

Le candidat titulaire d'un DEC technique est invité à vérifier sur le site des [DEC-BAC et passerelles](#) s'il peut être admis sur la base d'une entente DEC-BAC ou bénéficier d'une passerelle.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Études au Canada hors Québec

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent
OU
- Diplôme d'études secondaires : candidat admissible au programme, en [année préparatoire en musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent
OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson ou l'équivalent
OU
- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années : candidat admissible au programme, en [année préparatoire en musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, veuillez consulter le [Tableau d'équivalences](#).

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).


DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).



Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
INTERPRÉATION JAZZ ET MUSIQUE POPULAIRE		78
MUS-1250	Analyse et écriture jazz et pop I	3
MUS-1503	Formation auditive I	2
MUS-1520	Formation documentaire en musique	1
MUS-1251	Analyse et écriture jazz et pop II	3

<u>MUS-1504</u>	Formation auditive II		2
<u>MUS-1512</u>	Musique et technologie		3
<u>MUS-2250</u>	Analyse et écriture jazz et pop III		3
<u>MUS-2550</u>	Formation auditive jazz et pop I		1
<u>MUS-2003</u>	Histoire de la musique IV		2
<u>MUS-2551</u>	Formation auditive jazz et pop II		1
<u>MUS-3250</u>	Analyse et écriture jazz et pop IV		3

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS PARMIS:

<u>MUS-1021</u>	Histoire de la musique populaire occidentale I		3
<u>MUS-1022</u>	Histoire de la musique populaire occidentale II		3
<u>MUS-2000</u>	Histoire de la musique I		2
<u>MUS-2001</u>	Histoire de la musique II		2
<u>MUS-2002</u>	Histoire de la musique III		2
<u>MUS-2050</u>	Histoire du jazz I		2
<u>MUS-2051</u>	Histoire du jazz II		2

RÈGLE 2 - 6 CRÉDITS

Réussir le cours suivant à trois sessions différentes :

<u>MUS-1053</u>	Combo		2
-----------------	-------	--	---

RÈGLE 3 - 3 CRÉDITS


Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

<u>MUS-1540</u>	Chant choral		1
<u>MUS-1541</u>	Jazz vocal		1
<u>MUS-1542</u>	Orchestre		1
<u>MUS-1543</u>	Orchestre à vent		1
<u>MUS-1544</u>	Stage band		1

RÈGLE 4 - 3 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

<u>MUS-1540</u>	Chant choral		1
<u>MUS-1541</u>	Jazz vocal		1
<u>MUS-1542</u>	Orchestre		1
<u>MUS-1543</u>	Orchestre à vent		1

MUS-1544	Stage band		1
MUS-1545	Accompagnement		1
MUS-1546	Atelier d'opéra A		1
MUS-1547	Atelier d'opéra B		2
MUS-1548	Ensemble de guitares		1

RÈGLE 5 - 36 CRÉDITS

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-2671	Piano jazz (concentration)		6
MUS-2672	Chant jazz (concentration)		6
MUS-2673	Guitare jazz (concentration)		6
MUS-2674	Contrebasse jazz (concentration)		6
MUS-2675	Saxophone jazz (concentration)		6
MUS-2676	Basse électrique (concentration)		6
MUS-2677	Batterie (concentration)		6
MUS-2679	Violon jazz (concentration)		6
MUS-2680	Trompette jazz (concentration)		6
MUS-2682	Flûte jazz (concentration)		6
MUS-2699	Instrument (concentration)		6

AUTRES ACTIVITÉS


Cours	Titre	Crédits exigés
-------	-------	----------------

AUTRES EXIGENCES		18
-------------------------	--	-----------

RÈGLE 1 - 9 À 15 CRÉDITS PARMIS

tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS. L'étudiant doit réussir le cours [ANL-2020](#) Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau (TOEIC : 675) lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributeurs.

RÈGLE 2 - 0 À 6 CRÉDITS PARMIS:

MUS-1411	Jeu scénique I		2
MUS-1412	Jeu scénique II		2
MUS-1480	Eutonie I		3
MUS-1560	Industrie de la musique		3

<u>MUS-2480</u>	Eutonie II	3
<u>MUS-3700</u>	Gestion de carrière en musique	3

RÈGLE 3 - 3 CRÉDITS PARMIS





les cours portant le sigle MUS.

PROFILS D'ÉTUDES


Cours	Titre	Crédits exigés
-------	-------	----------------

PROFIL ENTREPRENEURIAL 12

Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

<u>ENT-1000</u>	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	 	3
<u>ENT-3000</u>	Portfolio entrepreneurial I		3
<u>ENT-3010</u>	Portfolio entrepreneurial II		3



RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMIS:

<u>MUS-1560</u>	Industrie de la musique		3
<u>MUS-3700</u>	Gestion de carrière en musique		3






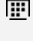
PROFIL INTERNATIONAL








<u>EHE-1MUS</u>	Études - Profil international - Baccalauréat en musique	12
-----------------	---	----

PROFIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 12

<u>DDU-1000</u>	Fondements du développement durable	 	3
-----------------	-------------------------------------	---	---

RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMIS:

<u>DDU-1200</u>	Patrimoine et développement durable		3
<u>DDU-3000</u>	Stage en développement durable I	 	3
<u>DDU-3001</u>	Stage en développement durable II		3
<u>DDU-3010</u>	Projet d'intervention dirigé en développement durable I	 	3
<u>DDU-3011</u>	Projet d'intervention dirigé en développement durable II		3
<u>DDU-1050</u>	Pédagogie et environnement naturel		3

<u>DID-1912</u>	Éducation relative à l'environnement		3
<u>DRT-1721</u>	Introduction au droit de l'environnement et au développement durable	 	3
<u>EDC-3000</u>	École d'été en éducation à l'environnement et développement durable		3
<u>GGR-1005</u>	Géographie humaine : populations, environnement, développement		3
<u>GGR-1006</u>	Changements climatiques		3
<u>MNG-2110</u>	Développement durable et gestion des organisations	 	3
<u>POL-2207</u>	Politiques environnementales		3
<u>SOC-2114</u>	Environnement et société		3

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-13 20:12:10

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE - MUSICOLOGIE (B. MUS.)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 20 janvier 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Bachelier en musique (B. Mus.)

96

CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce programme permet à l'étudiant de consolider la formation musicale fondamentale essentielle à tout musicien qui est dans un cheminement en musicologie. Ce programme conduit normalement aux études de deuxième cycle.

Le programme favorise l'ouverture au monde non seulement par le biais de la pratique musicale, des cours d'histoire, de langues et de technologie, mais également grâce à une formation acquise dans un ou plusieurs domaines du savoir distincts de la musique.

OBJECTIFS

- Approfondir les éléments de la formation musicale fondamentale;
- acquérir de bonnes connaissances dans des domaines propres à favoriser l'interprétation et l'écriture d'œuvres dans différents styles ainsi que la compréhension du phénomène musical du point de vue historique, artistique et esthétique;
- maîtriser les moyens pour transmettre correctement son savoir dans une démarche artistique ou pédagogique;
- acquérir les éléments d'une solide culture générale, grâce notamment à une ouverture sur d'autres domaines connexes du savoir;
- faire preuve de sensibilité artistique dans l'interprétation ou la création d'œuvres de différents styles et de différentes époques;
- susciter une curiosité intellectuelle et artistique face à la profession de musicien ainsi que des attitudes propres à favoriser l'autonomie et l'interaction avec le milieu professionnel;
- faire preuve d'habiletés psychomotrices mises au service de l'expression musicale;
- prendre conscience du mouvement corporel comme moyen d'expression artistique.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil développement durable

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal pour l'étudiant qui veut approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant à l'étudiant de développer ses compétences en lien avec le développement durable et son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme de l'étudiant, 6 crédits pouvant prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Au terme de sa formation, l'étudiant devra posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tout candidat à l'admission dans l'un des programmes de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique est soumis à des tests de classement afin d'évaluer son niveau de connaissance dans certaines disciplines : connaissance du clavier et formation auditive. Selon les résultats obtenus, le candidat peut se voir

imposer la réussite de l'un ou des deux cours suivants : MUS-1200, [MUS-1703](#).

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver.

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- DEC en musique, ou l'équivalent
OU
- DEC en techniques professionnelles de musique et chanson, ou l'équivalent

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Études au Canada hors Québec

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
OU
- Diplôme d'études secondaires : candidat admissible au programme, en [année préparatoire en musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Réussir l'audition instrumentale. Pour plus d'information, consulter le site Web de la [Faculté de musique](#)

ET

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures incluant des cours en musique et chanson, ou l'équivalent
OU
- Autres diplômes d'études préuniversitaires totalisant 12 années : candidat admissible au programme, en [année préparatoire en musique](#)

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.1@mus.ulaval.ca.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, veuillez consulter le [Tableau d'équivalences](#).

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau [Educational Testing Service \(ETS\)](#) au moment du dépôt de la demande d'admission et obtenir un résultat minimal de 441/990. Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Le candidat avec un résultat de 860 et plus est directement admissible au programme. Toutefois, ses compétences en français écrit seront évaluées à son arrivée et, le cas échéant, un cours de français correctif pourrait être ajouté à son cheminement.

Pour plus d'information, voir [scolarité d'immersion française](#).




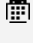


DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
	MUSICOLOGIE	78

<u>MUS-1202</u>	Analyse et écriture I		2
<u>MUS-1503</u>	Formation auditive I		2
<u>MUS-1520</u>	Formation documentaire en musique		1
<u>MUS-2000</u>	Histoire de la musique I		2
<u>MUS-1203</u>	Analyse et écriture II		2
<u>MUS-1504</u>	Formation auditive II		2
<u>MUS-1512</u>	Musique et technologie		3
<u>MUS-2001</u>	Histoire de la musique II		2
<u>MUS-2002</u>	Histoire de la musique III		2
<u>MUS-2202</u>	Analyse et écriture III		2
<u>MUS-2003</u>	Histoire de la musique IV		2
<u>MUS-3200</u>	Analyse et écriture IV		3
<u>MUS-3010</u>	Dissertation de fin de baccalauréat		3
<u>ANL-3020</u>	Advanced English II		3
<u>MUS-1020</u>	Cultures musicales du monde	 	3
<u>MUS-1021</u>	Histoire de la musique populaire occidentale I		3
<u>MUS-1022</u>	Histoire de la musique populaire occidentale II		3
<u>MUS-1250</u>	Analyse et écriture jazz et pop I		3
<u>MUS-1251</u>	Analyse et écriture jazz et pop II		3
<u>MUS-2050</u>	Histoire du jazz I		2
<u>MUS-2051</u>	Histoire du jazz II		2

RÈGLE 1 - 8 CRÉDITS PARMI:

<u>MUS-1150</u>	Piano (secondaire)		2
<u>MUS-1151</u>	Orgue (secondaire)		2
<u>MUS-1152</u>	Clavecin (secondaire)		2
<u>MUS-1153</u>	Guitare (secondaire)		2
<u>MUS-1154</u>	Chant (secondaire)		2
<u>MUS-1155</u>	Violon (secondaire)		2
<u>MUS-1156</u>	Alto (secondaire)		2
<u>MUS-1157</u>	Violoncelle (secondaire)		2
<u>MUS-1158</u>	Contrebasse (secondaire)		2

MUS-1159	Flûte (secondaire)	2
MUS-1160	Hautbois (secondaire)	2
MUS-1161	Clarinette (secondaire)	2
MUS-1162	Saxophone (secondaire)	2
MUS-1163	Basson (secondaire)	2
MUS-1164	Trompette (secondaire)	2
MUS-1165	Cor (secondaire)	2
MUS-1166	Trombone (secondaire)	2
MUS-1167	Euphonium (secondaire)	2
MUS-1168	Tuba (secondaire)	2
MUS-1169	Percussion (secondaire)	2
MUS-1170	Harpe (secondaire)	2
MUS-1171	Piano jazz (secondaire)	2
MUS-1172	Chant jazz (secondaire)	2
MUS-1173	Guitare jazz (secondaire)	2
MUS-1174	Contrebasse jazz (secondaire)	2
MUS-1175	Saxophone jazz (secondaire)	2
MUS-1176	Basse électrique (secondaire)	2
MUS-1177	Batterie (secondaire)	2
MUS-1178	Flûte à bec (secondaire)	2
MUS-1179	Violon jazz (secondaire)	2
MUS-1180	Trompette jazz (secondaire)	2
MUS-1182	Flûte jazz (secondaire)	2
MUS-1199	Instrument (secondaire)	2
MUS-2120	Direction chorale I	2
MUS-2130	Direction d'orchestre I	2
MUS-3120	Direction chorale II	2
MUS-3130	Direction d'orchestre II	2

Les cours [MUS-1150](#) à [MUS-1180](#), [MUS-1182](#) et le cours [MUS-1199](#) sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS


Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

MUS-1540	Chant choral	1
--------------------------	--------------	---

<u>MUS-1541</u>	Jazz vocal	1
<u>MUS-1542</u>	Orchestre	1
<u>MUS-1543</u>	Orchestre à vent	1
<u>MUS-1544</u>	Stage band	1

RÈGLE 3 - 3 CRÉDITS


Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

<u>MUS-1540</u>	Chant choral	1
<u>MUS-1541</u>	Jazz vocal	1
<u>MUS-1542</u>	Orchestre	1
<u>MUS-1543</u>	Orchestre à vent	1
<u>MUS-1544</u>	Stage band	1
<u>MUS-1545</u>	Accompagnement	 1
<u>MUS-1546</u>	Atelier d'opéra A	1
<u>MUS-1547</u>	Atelier d'opéra B	2
<u>MUS-1548</u>	Ensemble de guitares	1


RÈGLE 4 - 2 CRÉDITS PARMIS:

<u>MUS-2500</u>	Formation auditive III	1
<u>MUS-2550</u>	Formation auditive jazz et pop I	1
<u>MUS-2551</u>	Formation auditive jazz et pop II	1
<u>MUS-3600</u>	Formation auditive IV	1

RÈGLE 5 - 3 À 6 CRÉDITS PARMIS:

<u>MUS-3000</u>	Travaux dirigés en musicologie I	 3
<u>MUS-3001</u>	Travaux dirigés en musicologie II	3

RÈGLE 6 - 3 À 6 CRÉDITS PARMIS:

<u>MUS-3002</u>	Travaux dirigés en musicologie III	3
<u>MUS-3003</u>	Travaux dirigés en musicologie IV	 3

RÈGLE 7 - 0 À 6 CRÉDITS PARMIS:

<u>MUS-3020</u>	Musiques populaires I	3
<u>MUS-3021</u>	Musiques populaires II	3
<u>MUS-3022</u>	Musiques populaires III	3

<u>MUS-3023</u>	Musiques populaires IV	3
-----------------	------------------------	---

AUTRES ACTIVITÉS

Cours	Titre	Crédits exigés
-------	-------	----------------

AUTRES EXIGENCES - MUSICOLOGIE		18
---------------------------------------	--	-----------

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS PARMİ

tous les cours portant le sigle MUS.

RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS PARMİ:


<u>ALL-1020</u>	Allemand élémentaire II		3
<u>ARA-1020</u>	Arabe élémentaire II		3
<u>CHN-1020</u>	Chinois élémentaire II		3
<u>ESG-1020</u>	Español elemental II		3
<u>ITL-1020</u>	Italiano elementare II		3
<u>JAP-1020</u>	Japonais élémentaire II		3
<u>POR-1020</u>	Portugais élémentaire II		3
<u>RUS-1020</u>	Russe élémentaire II		3

Le cours préalable de langue peut être suivi dans la règle 3 ci-dessous.

RÈGLE 3 - 3 À 9 CRÉDITS PARMİ

tous les cours de premier cycle, à l'exception de ceux portant le sigle MUS, les cours de français correctif et les cours d'anglais de niveau inférieur à ANL-2010.




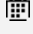
RÈGLE 4 - 0 À 6 CRÉDITS PARMİ:

<u>MUS-1411</u>	Jeu scénique I		2
<u>MUS-1412</u>	Jeu scénique II		2
<u>MUS-1480</u>	Eutonie I		3
<u>MUS-1560</u>	Industrie de la musique		3
<u>MUS-2480</u>	Eutonie II		3
<u>MUS-3700</u>	Gestion de carrière en musique		3


PROFILS D'ÉTUDES

Cours	Titre	Crédits exigés	
PROFIL ENTREPRENEURIAL			12

Les crédits seront cumulés dans le bloc « Autres exigences ».

<u>ENT-1000</u>	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir			3
<u>ENT-3000</u>	Portfolio entrepreneurial I			3
<u>ENT-3010</u>	Portfolio entrepreneurial II			3



RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMIS :

<u>MUS-1560</u>	Industrie de la musique			3
<u>MUS-3700</u>	Gestion de carrière en musique			3

PROFIL INTERNATIONAL			
-----------------------------	--	--	--





EHE-1MUS	Études - Profil international - Baccalauréat en musique			12
----------	---	--	--	----

PROFIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE			12
--	--	--	-----------

<u>DDU-1000</u>	Fondements du développement durable			3
-----------------	-------------------------------------	---	---	---

RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMIS :

<u>DDU-1200</u>	Patrimoine et développement durable			3
<u>DDU-3000</u>	Stage en développement durable I			3
<u>DDU-3001</u>	Stage en développement durable II			3
<u>DDU-3010</u>	Projet d'intervention dirigé en développement durable I			3
<u>DDU-3011</u>	Projet d'intervention dirigé en développement durable II			3
<u>DID-1050</u>	Pédagogie et environnement naturel			3
<u>DID-1912</u>	Éducation relative à l'environnement			3
<u>DRT-1721</u>	Introduction au droit de l'environnement et au développement durable			3
<u>EDC-3000</u>	École d'été en éducation à l'environnement et développement durable			3
<u>GGR-1005</u>	Géographie humaine : populations, environnement, développement			3
				

GGR-1006	Changements climatiques		3
MNG-2110	Développement durable et gestion des organisations	 	3
POL-2207	Politiques environnementales		3
SOC-2114	Environnement et société		3

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-13 20:12:10

CERTIFICAT EN MUSIQUE - CULTURE MUSICALE

Description officielle

Cette page est à jour en date du 5 février 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

DIPLÔME

Ce programme conduit à l'obtention du certificat.

30
CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce programme vise à stimuler la curiosité intellectuelle et artistique de l'étudiant à l'égard de la musique et lui permet d'acquérir des connaissances dans les domaines propres à favoriser la compréhension du phénomène musical, du point de vue historique, artistique et esthétique.

OBJECTIFS

Au terme du certificat, l'étudiant:

- aura acquis les principales bases de la musique, notamment des points de vue philosophique et psychologique;
- connaîtra les principaux genres musicaux et le timbre des instruments de l'orchestre;
- aura une connaissance de l'histoire de la musique;
- aura développé un sens critique et esthétique à l'égard des œuvres musicales et de leur interprétation;
- aura ressenti les pouvoirs des sons en musique.

De plus, selon le choix de ses cours, l'étudiant pourra aussi:

- connaître et expérimenter différentes techniques de reproduction sonore;
- être sensibilisé aux particularités du milieu musical;
- avoir appris à s'exprimer par l'intermédiaire d'un instrument de musique;

- avoir développé une technique instrumentale de base;
- avoir pris conscience du mouvement corporel comme moyen de sensibilisation à l'expression artistique.

FORMATION À DISTANCE

Ce programme peut être suivi à distance. Pour connaître les cours offerts, consulter le site : www.distance.ulaval.ca.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Richard Paré

richard.pare@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

INSERTION DANS UN AUTRE PROGRAMME

Une fois terminé, ce certificat peut entrer dans la composition d'un [baccalauréat multidisciplinaire](#).

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- Tout DEC

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Études au Canada hors Québec

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures
OU
- Baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, veuillez consulter le [Tableau d'équivalences](#).

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de candidat adulte.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau [Educational Testing Service](#) (ETS) au moment du dépôt de la demande d'admission. Pour ce programme, un résultat minimal de 680/990 est exigé.




DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
	CULTURE MUSICALE	30

MUS-1021	Histoire de la musique populaire occidentale I		3
MUS-1707	Chefs-d'oeuvre de l'histoire de la musique		3
MUS-2052	Histoire du jazz 1		3

RÈGLE 1 - 21 CRÉDITS PARMIS:

Aucune formation musicale n'est nécessaire pour s'inscrire aux cours suivants :

MUS-1020	Cultures musicales du monde	 	3
MUS-1022	Histoire de la musique populaire occidentale II		3
MUS-1512	Musique et technologie		3
MUS-1560	Industrie de la musique		3
MUS-1702	Initiation à l'histoire de la musique III		3
MUS-1704	Formation à la vie culturelle		3
MUS-1708	Initiation aux musiques latines		3
MUS-1709	Chefs-d'oeuvre de l'opéra		3
MUS-1712	Histoire de la musique de film		3
MUS-1713	Chefs-d'oeuvre de la musique pour orchestre		3
MUS-1714	Virtuoses et virtuosité		3
MUS-2010	Musique à l'image : théorie et analyse		3
MUS-2053	Histoire du jazz II		3

Les cours suivants s'adressent à l'étudiant possédant une formation musicale de niveau collégial :

MUS-1490	Rythmique I		3
MUS-2000	Histoire de la musique I		2
MUS-2001	Histoire de la musique II		2
MUS-2002	Histoire de la musique III		2
MUS-2003	Histoire de la musique IV		2
MUS-2011	Musique à l'image : conception et pratique		3

Version: 2014-03-06 10:29:22 / 2014-03-11 12:38:39

CERTIFICAT EN RÉALISATION AUDIONUMÉRIQUE

Description officielle

Cette page est à jour en date du 5 février 2014 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'hiver 2014. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

DIPLÔME

Ce programme conduit à l'obtention du certificat.

30
CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

ORIENTATION

Ce certificat vise à offrir une formation de base dans le domaine de la réalisation audionumérique. L'audionumérisation est incontournable dans toutes les sphères de la pratique musicale. Le programme a pour objectif de doter l'étudiant d'une formation de base pratique, théorique et critique solide afin qu'il puisse entreprendre et poursuivre des activités de création de façon autonome et éclairée en réalisation audionumérique. En axant avant tout la formation sur les principes régissant la création en milieu audionumérique, le programme permet à l'étudiant d'exploiter au maximum l'appareillage auquel il a déjà accès, tout en le préparant à s'adapter à un grand éventail de situations. Une fois le certificat complété, le candidat sera en mesure de réaliser des projets de création audionumérique de leur conception à leur finalisation. Le certificat en réalisation audionumérique est construit de façon à favoriser l'acquisition de connaissances fondamentales et de techniques de base, tout en stimulant la créativité, notamment en mettant l'accent sur l'apprentissage à travers la réalisation de projets.

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est d'initier l'étudiant aux théories et aux concepts propres à la réalisation audionumérique et de lui apprendre à utiliser les outils, les techniques et les procédés pour réaliser des projets de création. Plus particulièrement, les objectifs du certificat sont les suivants :

- se familiariser avec les notions de base dans le domaine de l'acoustique et de l'audionumérique;
- acquérir des habiletés techniques et auditives fondamentales afin d'optimiser le processus de réalisation audionumérique;
- être capable d'élaborer des sons créatifs par diverses techniques de synthèse et d'échantillonnage;
- être en mesure de mener à terme divers types de projets audionumériques de qualité (ex. : projets musicaux, trames sonores);
- en étant exposé à un large éventail de traditions musicales, l'étudiant sera mieux en mesure de saisir les codes particuliers à certains courants, genres ou styles musicaux, de façon à les appliquer dans le cadre d'activités de création;
- évoluant dans un cadre universitaire, l'étudiant développera et consolidera par la même occasion son sens critique, de même que ses capacités de communication.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Aaron Liu-Rosenbaum

aaron.liu-rosenbaum@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

INSERTION DANS UN AUTRE PROGRAMME

Une fois terminé, ce certificat peut entrer dans la composition d'un [baccalauréat multidisciplinaire](#).

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver.

Note - Deux des cours obligatoires n'étant offerts qu'à la session d'hiver, un candidat admis à l'hiver devra probablement étaler le programme sur trois sessions.

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- DEC

ET

- Examen de classement en technologie musicale. Selon le résultat, le cours de mise à niveau [MUS-1512](#) Musique et technologie ou l'équivalent, peut être imposé. Ce cours peut être suivi au cours de la première session du certificat et faire partie des activités optionnelles.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

- Être âgé de 21 ans ou plus
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Équipement minimum requis

Au moment de l'admission, le candidat doit avoir accès à un équipement audionumérique de base constitué au minimum des éléments (ou l'équivalent) ci-dessous :

Matériel

- un ordinateur portable que l'on apportera à la classe (Mac ou PC) avec au moins 4 Go de mémoire vive, un système d'exploitation à jour et suffisamment puissant pour satisfaire aux exigences minimales des logiciels utilisés (voir plus loin);
- une interface audio/MIDI avec au moins une entrée MIDI, deux entrées audio (dont une pour microphone avec alimentation fantôme) et deux sorties audio (ex. : Fast Track Pro de M-Audio, Inspire ou Audio Box de Presonus, Saffire de Focusrite, Duet d'Apogee (Mac), Babyface de RME, etc.);
- un contrôleur /clavier MIDI (certains contrôleurs intègrent une interface audio/MIDI avec préamplification, dont le KeyStudio de M-Audio);
- au moins un microphone condensateur de qualité acceptable (ex. : B1 de Studio Projects, NT-1A de Rode, V67G ou 2003a de MXL, Nova de M-Audio, etc.);
- un casque d'écoute de type fermé de qualité acceptable (ex.: DT 235 de Beyerdynamic, HD 280 Pro de Sennheiser, ATH-M50S de Audio Technica, K240 MKII de AKG, etc.).

Logiciels

- Reaper (logiciel de création audionumérique permettant autant la programmation MIDI que l'enregistrement et le mixage audionumérique);
 - Audacity (gratuit - logiciel d'édition et de montage audionumérique).
-

Études au Canada hors Québec

- Diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires

ET

- Examen de classement en technologie musicale. Selon le résultat, le cours de mise à niveau [MUS-1512](#) Musique et technologie ou l'équivalent, peut être imposé. Ce cours pourra être suivi au cours de la première session du certificat et faire partie des activités optionnelles.

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Équipement minimum requis

Au moment de l'admission, le candidat doit avoir accès à un équipement audionumérique de base constitué au minimum des éléments (ou l'équivalent) ci-dessous :

Matériel

- un ordinateur portable que l'on apportera à la classe (Mac ou PC) avec au moins 4 Go de mémoire vive, un système d'exploitation à jour et suffisamment puissant pour satisfaire aux exigences minimales des logiciels utilisés (voir plus loin);
- une interface audio/MIDI avec au moins une entrée MIDI, deux entrées audio (dont une pour microphone avec alimentation fantôme) et deux sorties audio (ex. : Fast Track Pro de M-Audio, Inspire ou Audio Box de Presonus, Saffire de Focusrite, Duet d'Apogee (Mac), Babyface de RME, etc.);
- un contrôleur /clavier MIDI (certains contrôleurs intègrent une interface audio/MIDI avec préamplification, dont le KeyStudio de M-Audio);
- au moins un microphone condensateur de qualité acceptable (ex. : B1 de Studio Projects, NT-1A de Rode, V67G ou 2003a de MXL, Nova de M-Audio, etc.);
- un casque d'écoute de type fermé de qualité acceptable (ex.: DT 235 de Beyerdynamic, HD 280 Pro de Sennheiser, ATH-M50S de Audio Technica, K240 MKII de AKG, etc.).

Logiciels

- Reaper (logiciel de création audionumérique permettant autant la programmation MIDI que l'enregistrement et le mixage audionumérique);
- Audacity (gratuit - logiciel d'édition et de montage audionumérique). Critères de sélection La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
OU
- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures
OU
- Baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

ET

- Examen de classement en technologie musicale. Selon le résultat, le cours de mise à niveau [MUS-1512](#) Musique et technologie ou l'équivalent, peut être imposé. Ce cours pourra être suivi au cours de la première session du certificat et faire partie des activités optionnelles.

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, veuillez consulter le [Tableau d'équivalences](#).

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Équipement minimum requis

Au moment de l'admission, le candidat doit avoir accès à un équipement audionumérique de base constitué au minimum des éléments (ou l'équivalent) ci-dessous :

Matériel

- un ordinateur portable que l'on apportera à la classe (Mac ou PC) avec au moins 4 Go de mémoire vive, un système d'exploitation à jour et suffisamment puissant pour satisfaire aux exigences minimales des logiciels utilisés (voir plus loin);
- une interface audio/MIDI avec au moins une entrée MIDI, deux entrées audio (dont une pour microphone avec alimentation fantôme) et deux sorties audio

- (ex. : Fast Track Pro de M-Audio, Inspire ou Audio Box de Presonus, Saffire de Focusrite, Duet d'Apogee (Mac), Babyface de RME, etc.);
- un contrôleur /clavier MIDI (certains contrôleurs intègrent une interface audio/MIDI avec préamplification, dont le KeyStudio de M-Audio);
 - au moins un microphone condensateur de qualité acceptable (ex. : B1 de Studio Projects, NT-1A de Rode, V67G ou 2003a de MXL, Nova de M-Audio, etc.);
 - un casque d'écoute de type fermé de qualité acceptable (ex.: DT 235 de Beyerdynamic, HD 280 Pro de Sennheiser, ATH-M50S de Audio Technica, K240 MKII de AKG, etc.).

Logiciels

- Reaper (logiciel de création audionumérique permettant autant la programmation MIDI que l'enregistrement et le mixage audionumérique);
- Audacity (gratuit - logiciel d'édition et de montage audionumérique).

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau [Educational Testing Service](#) (ETS) au moment du dépôt de la demande d'admission. Pour ce programme, un résultat minimal de 680/990 est exigé.

CONTINGEMENT OU CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le certificat en réalisation audionumérique est un programme à [capacité d'accueil limitée](#) à 40 places.

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
RÉALISATION AUDIONUMÉRIQUE		30
MUS-1514	Acoustique et théorie audionumérique	3
MUS-1515	Prise de son	3
MUS-2504	Mixage audionumérique	3
MUS-2505	Design et postproduction audionumériques	3

RÈGLE 1 - 6 À 9 CRÉDITS PARMİ:

Carrière et création (sans exigence de formation préalable)

<u>ARC-3103</u>	Acoustique architecturale		3
<u>MUS-1512</u>	Musique et technologie		3
<u>MUS-1560</u>	Industrie de la musique		3
<u>MUS-1703</u>	Connaissance du clavier I		2
<u>MUS-2210</u>	Écriture de la chanson populaire		3
<u>MUS-3700</u>	Gestion de carrière en musique		3
Carrière et création (formation musicale préalable de niveau collégial recommandée)			
<u>MUS-2011</u>	Musique à l'image : conception et pratique		3

RÈGLE 2 - 9 À 12 CRÉDITS PARMIS:

Traditions musicales (sans exigence de formation préalable)			
<u>MUS-1020</u>	Cultures musicales du monde		3
<u>MUS-1021</u>	Histoire de la musique populaire occidentale I		3
<u>MUS-1022</u>	Histoire de la musique populaire occidentale II		3
<u>MUS-1702</u>	Initiation à l'histoire de la musique III		3
<u>MUS-1704</u>	Formation à la vie culturelle		3
<u>MUS-1707</u>	Chefs-d'oeuvre de l'histoire de la musique		3
<u>MUS-1708</u>	Initiation aux musiques latines		3
<u>MUS-1709</u>	Chefs-d'oeuvre de l'opéra		3
<u>MUS-1712</u>	Histoire de la musique de film		3
<u>MUS-1713</u>	Chefs-d'oeuvre de la musique pour orchestre		3
<u>MUS-1714</u>	Virtuoses et virtuosité		3
<u>MUS-2010</u>	Musique à l'image : théorie et analyse		3
<u>MUS-2052</u>	Histoire du jazz 1		3
<u>MUS-3020</u>	Musiques populaires I		3
<u>MUS-3021</u>	Musiques populaires II		3
<u>MUS-3022</u>	Musiques populaires III		3
<u>MUS-3023</u>	Musiques populaires IV		3
Traditions musicales (formation musicale préalable de niveau collégial recommandée)			
<u>MUS-1102</u>	Notation musicale informatisée		3
<u>MUS-1540</u>	Chant choral		1
<u>MUS-2000</u>	Histoire de la musique I		2

MUS-2001	Histoire de la musique II	2
MUS-2002	Histoire de la musique III	2
MUS-2003	Histoire de la musique IV	2
MUS-2053	Histoire du jazz II	3

RÈGLE 3 - 0 À 3 CRÉDITS PARI:

Tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle MUS.

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-11 12:38:39

DOCTORAT EN MUSIQUE - MUSICOLOGIE (PH. D.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

DIRECTEURS DE RECHERCHE

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

[Éric Morin](#)

Musicologie

Musique populaire et recherche interdisciplinaire Chanson. Réalisation audionumérique.

[Serge Lacasse](#)

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

[Marc-André Roberge](#)

Études et enseignement de la recherche-crédation. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

[Sophie Stévance](#)

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

[Louise Mathieu](#)

Didactique. Philosophie. Psychologie.

[Valerie Peters](#)

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

[Maria Teresa Moreno Sala](#)

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

[Josée Vaillancourt](#)

Didactique instrumentale

[Francis Dubé](#)

Interprétation

Chant

[Michel Ducharme](#)

Cuivres. Trombone.

[James C. Lebens](#)

Guitare (jazz et musique populaire)

[Gabriel Hamel](#)

Piano

[Francis Dubé](#)

[Arturo Nieto-Dorantes](#)

Bois. Flûte traversière.

[André Papillon](#)

Orgue, clavecin et musique ancienne.

[Richard Paré](#)

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

[Janis Steprans](#)

Cordes.

[Hibiki Kobayashi](#), [Brett Molzan](#), [Ryan Molzan](#), [Jean-Luc Plourde](#)

Piano jazz

[Rafael Zaldivar](#)

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

[Aaron Liu-Rosenbaum](#)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 6 novembre 2013 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2013. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Philosophiæ doctor (Ph. D.)

90

CRÉDITS

INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

La personne qui est titulaire d'un doctorat en musique :

- est apte à poursuivre des activités de recherche de façon autonome;
- est apte à contribuer à l'avancement des connaissances et de la pratique dans un des domaines de l'activité musicale;
- est un agent par excellence de développement éducatif, culturel et social;
- fait autorité dans son milieu professionnel;
- fait preuve de maîtrise dans ses communications orales et écrites.

Comme la carrière universitaire se prête naturellement à l'exercice de ces aptitudes, la formation d'un professeur-chercheur est un objectif important du programme. Cependant, les compétences acquises par le diplômé de ce programme sont également recherchées dans d'autres secteurs d'activité : système scolaire, administration publique, organismes culturels, médias, etc.

Ce programme vise à former un spécialiste qui exerce ses compétences aux plus hauts niveaux en musicologie, tant historique que théorique.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins trois sessions. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

CONCENTRATIONS

- Musicologie (recherche-création)
 - Musicologie (recherche)
-

RESPONSABLE

Directeur du programme

Marc-André Roberge

Responsable de la concentration Musicologie (recherche)

Marc-Andre.Roberge@mus.ulaval.ca

Sophie Stévançe

Responsable de la concentration Musicologie (recherche-création)

Sophie.Stevance@mus.ulaval.ca

Pour information

Monique Lépinay

418 656-2131 poste 4071

Monique.Lepinay@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Si l'étudiant n'a pas fait ses études de maîtrise à l'Université Laval, son aptitude à lire l'anglais est évaluée par un examen écrit au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, [ANL-3202 Reading II](#).

Selon l'orientation des recherches de l'étudiant, on peut, de plus, exiger de lui la connaissance d'une troisième langue. Le contrôle se fait en cours d'études.

REMARQUES SUR LES COURS

Exigences particulières

L'étudiant doit réussir les cours de sa scolarité et des examens de doctorat. Le détail des exigences des examens de doctorat propres à chaque option est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche au plus tard à la fin de sa première session d'inscription et doit faire approuver son projet de recherche après avoir réussi ses examens de doctorat et avant la fin de la cinquième session d'inscription.

Thèse

La présentation des résultats du projet de recherche doit prendre la forme d'une thèse. Le détail des exigences propres à la Faculté de musique est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver et été.

ADMISSIBILITÉ

La maîtrise en musique - musicologie, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission à ce programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 3,22 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de deuxième cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande d'admission :

1. une lettre de motivation dans laquelle il expose sommairement (maximum de 750 mots) dans quel champ de recherche il entend s'orienter, la nature du projet de recherche envisagé et ses objectifs de carrière;
2. un ou plusieurs travaux déjà évalués (chapitre de mémoire, essai, publication, communication, etc.).

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, de trois rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

Il est fortement recommandé au candidat de s'assurer de l'assentiment du professeur qu'il souhaite avoir comme directeur de recherche avant de soumettre sa demande d'admission. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond aux intérêts du candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission.

Une scolarité d'appoint de premier ou de deuxième cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'une maîtrise dans la discipline visée. L'admission définitive au programme ne pourra être prononcée que si l'étudiant a maintenu une moyenne de cheminement de 3,22 sur 4,33 dans cette scolarité d'appoint.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
	MUSICOLOGIE	18

MUS-8101	Examen rétrospectif	3
MUS-8102	Examen prospectif	3
MUS-8103	Colloquium III	3
MUS-8104	Colloquium IV	3

RECHERCHE

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

MUS-8811	Activité de recherche - thèse 1		9/activité temps complet
MUS-8812	Activité de recherche - thèse 2		9/activité temps complet
MUS-8813	Activité de recherche - thèse 3		9/activité temps complet
MUS-8814	Activité de recherche - thèse 4		9/activité temps complet
MUS-8815	Activité de recherche - thèse 5		9/activité temps complet
MUS-8816	Activité de recherche - thèse 6		9/activité temps complet
MUS-8817	Activité de recherche - thèse 7		9/activité temps complet
MUS-8818	Activité de recherche - thèse 8		9/activité temps complet

AUTRES ACTIVITÉS

AUTRES EXIGENCES

6

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS PARMIS:

L'étudiant doit choisir les cours d'une seule concentration parmi celles-ci :

Musicologie (recherche-créditation)

Musicologie (recherche)

CONCENTRATIONS

Cours	Titre	Crédits exigés
MUSICOLOGIE (RECHERCHE)		6

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS PARMIS:

MUS-7003	Séminaire en musique populaire	3
MUS-7007	Séminaire I	3

MUS-7008	Séminaire II	3
--------------------------	--------------	---

MUSICOLOGIE (RECHERCHE-CRÉATION)	6
----------------------------------	---

MUS-7101	Projet de recherche-crédation I	3
--------------------------	---------------------------------	---

MUS-7102	Projet de recherche-crédation II	3
--------------------------	----------------------------------	---

Version: 2014-02-21 14:19:28 / 2014-03-13 20:12:10

DOCTORAT EN MUSIQUE - ÉDUCATION MUSICALE (PH. D.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

DIRECTEURS DE RECHERCHE

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

[Éric Morin](#)

Musicologie

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

[Serge Lacasse](#)

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

[Marc-André Roberge](#)

Études et enseignement de la recherche-crédation. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

[Sophie Stévançe](#)

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

[Louise Mathieu](#)

Didactique. Philosophie. Psychologie.

[Valerie Peters](#)

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

[Maria Teresa Moreno Sala](#)

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

[Josée Vaillancourt](#)

Didactique instrumentale

[Francis Dubé](#)

Interprétation

Chant

[Michel Ducharme](#)

Cuivres. Trombone.

[James C. Lebens](#)

Guitare (jazz et musique populaire)

[Gabriel Hamel](#)

Piano

[Francis Dubé](#)

[Arturo Nieto-Dorantes](#)

Bois. Flûte traversière.

[André Papillon](#)

Orgue, clavecin et musique ancienne.

[Richard Paré](#)

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

[Janis Steprans](#)

Cordes.

[Hibiki Kobayashi](#), [Brett Molzan](#), [Ryan Molzan](#), [Jean-Luc Plourde](#)

Piano jazz

[Rafael Zaldivar](#)

Technologie

Création et réalisation audio-numérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

[Aaron Liu-Rosenbaum](#)

Description officielle

Cette page était à jour le 1^{er} août 2012 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2012. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Philosophiæ doctor (Ph. D.)

90

CRÉDITS

INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

La personne qui est titulaire d'un doctorat en musique:

- est apte à poursuivre des activités de recherche de façon autonome;
- est apte à contribuer à l'avancement des connaissances et de la pratique dans un des domaines de l'activité musicale;
- est un agent par excellence de développement éducatif, culturel et social;
- fait autorité dans son milieu professionnel;
- fait preuve de maîtrise dans ses communications orales et écrites.

Comme la carrière universitaire se prête naturellement à l'exercice de ces aptitudes, la formation d'un professeur-chercheur est un objectif important du programme.

Cependant, les compétences acquises par le diplômé de ce programme sont également recherchées dans d'autres secteurs d'activité: système scolaire, administration publique, organismes culturels, médias, etc.

Ce programme vise à former un spécialiste de premier plan dans le domaine de l'éducation musicale, selon deux orientations: formation générale ou didactique instrumentale. Ce spécialiste est apte à remplir des fonctions de recherche, de formation et d'expertise dans tous les ordres d'enseignement. Il est en mesure:

- de diriger des travaux de recherche visant la conception de nouveaux outils d'exploration de la pratique et d'élaborer de nouveaux modèles théoriques pour en rendre compte;
- de contribuer au monde de l'enseignement de la musique en y jetant l'éclairage des recherches scientifiques les plus pertinentes et de faire appel, au besoin, aux ressources de domaines connexes, comme la psychologie, l'anatomie, la physiologie, la sociologie, etc.;
- de former et d'encadrer des enseignants de tous les ordres d'enseignement;
- d'exercer un jugement critique à l'égard des pratiques éducatives.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins trois sessions. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

RESPONSABLE

Directrice du programme

Louise Mathieu

Louise.Mathieu@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

Si l'étudiant n'a pas fait ses études de maîtrise à l'Université Laval, son aptitude à lire l'anglais est évaluée par un examen écrit au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, [ANL-3202 Reading II](#).

Selon l'orientation des recherches de l'étudiant, on peut, de plus, exiger de lui la connaissance d'une troisième langue. Le contrôle se fait en cours d'études.

REMARQUES SUR LES COURS

Exigences particulières

L'étudiant doit réussir les cours de sa scolarité et des examens de doctorat. Le détail des exigences des examens de doctorat propres à chaque option est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche au plus tard à la fin de sa première session d'inscription et doit faire approuver son projet de recherche après avoir réussi ses examens de doctorat.

Thèse

La présentation des résultats du projet de recherche doit prendre la forme d'une thèse. Le détail des exigences propres à la Faculté de musique est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

ADMISSIBILITÉ

La maîtrise en musique - éducation musicale - avec mémoire, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission à ce programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 3,22 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de deuxième cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande d'admission:

1. une lettre de motivation dans laquelle il expose sommairement (maximum de 750 mots) dans quel champ de recherche il entend s'orienter, la nature du projet de recherche envisagé et ses objectifs de carrière;
2. un ou plusieurs travaux déjà évalués (chapitre de mémoire, essai, publication, communication, etc.).

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

Il est fortement recommandé au candidat de s'assurer de l'assentiment du professeur qu'il souhaite avoir comme directeur de recherche avant de soumettre sa demande d'admission. Au besoin, la direction de programme aidera le candidat à trouver le professeur dont le champ de recherche correspond aux intérêts du candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission.

Une scolarité d'appoint de premier ou de deuxième cycle peut être imposée au candidat dont la préparation est jugée insuffisante par la direction de programme, notamment celui qui n'est pas titulaire d'une maîtrise dans la discipline visée. L'admission définitive au programme ne pourra être prononcée que si l'étudiant a maintenu une moyenne de cheminement de 3,22 sur 4,33 dans cette scolarité d'appoint.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité complémentaire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).










DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
ÉDUCATION MUSICALE		18



MUS-8000	Séminaire en éducation musicale (doctorat)		3
MUS-8001	Examens de doctorat I	 	3
MUS-8002	Examens de doctorat II	 	3
MUS-8003	Examens de doctorat III	 	3
MUS-8004	Examens de doctorat IV	 	3

RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS

Réussir 3 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

RECHERCHE

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

MUS-8801	Activité de recherche - thèse 1		9/activité temps complet
MUS-8802	Activité de recherche - thèse 2		9/activité temps complet
MUS-8803	Activité de recherche - thèse 3		9/activité temps complet
MUS-8804	Activité de recherche - thèse 4		9/activité temps complet
MUS-8805	Activité de recherche - thèse 5		9/activité temps complet
MUS-8806	Activité de recherche - thèse 6		9/activité temps complet
MUS-8807	Activité de recherche - thèse 7		9/activité temps complet
MUS-8808	Activité de recherche - thèse 8		9/activité temps complet

Version: 2014-02-21 14:19:28 / 2014-03-13 20:12:10

MAÎTRISE EN MUSIQUE - COMPOSITION - AVEC MÉMOIRE (M. MUS.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

DIRECTEURS DE RECHERCHE

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

[Éric Morin](#)

Musicologie

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

[Serge Lacasse](#)

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

[Marc-André Roberge](#)

Études et enseignement de la recherche-crédation. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

[Sophie Stévançe](#)

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

[Louise Mathieu](#)

Didactique. Philosophie. Psychologie.

[Valerie Peters](#)

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

[Maria Teresa Moreno Sala](#)

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

[Josée Vaillancourt](#)

Didactique instrumentale

[Francis Dubé](#)

Interprétation

Chant

[Michel Ducharme](#)

Cuivres. Trombone.

[James C. Lebens](#)

Guitare (jazz et musique populaire)

[Gabriel Hamel](#)

Piano

[Francis Dubé](#)

[Arturo Nieto-Dorantes](#)

Bois. Flûte traversière.

[André Papillon](#)

Orgue, clavecin et musique ancienne.

[Richard Paré](#)

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

[Janis Steprans](#)

Cordes.

[Hibiki Kobayashi](#), [Brett Molzan](#), [Ryan Molzan](#), [Jean-Luc Plourde](#)

Piano jazz

[Rafael Zaldivar](#)

Technologie

Crédation et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

[Aaron Liu-Rosenbaum](#)

Description officielle

Cette page était à jour le 1^{er} août 2012 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2012. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Maître en musique (M. Mus.)

45

CRÉDITS

INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances des diverses techniques actuelles de la composition de même que de développer et de perfectionner ses propres techniques d'écriture. À cet égard, l'étudiant devra faire la preuve, par la réalisation d'œuvres musicales originales et la rédaction de textes analytiques, qu'il a acquis les connaissances, les habiletés et l'autonomie nécessaires à l'exercice du métier de compositeur.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Éric Morin

Eric.Morin@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit. Son aptitude à lire cette langue est évaluée par un examen écrit qui a lieu au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, [ANL-3202 Reading II](#).

REMARQUES SUR LES COURS

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit avoir choisi son directeur de recherche au terme de sa première session d'inscription.
Le projet de recherche doit être approuvé par la direction de programme au plus tard à la fin de la scolarité.

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

ADMISSIBILITÉ

Le baccalauréat en musique, mention composition, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission. De plus, le candidat doit soumettre un portfolio de ses travaux de création musicale.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.



En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre		Crédits exigés
COMPOSITION			21
MUS-6021	Composition I		3
MUS-6022	Composition II		3
MUS-6023	Composition III		3

[MUS-6058](#) Techniques et esthétiques des musiques nouvelles 3

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS PARMIS :

[MUS-7003](#) Séminaire en musique populaire 3

[MUS-7007](#) Séminaire I 3

[MUS-7008](#) Séminaire II 3

RÈGLE 2 - 3 CRÉDITS


Réussir 3 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

RECHERCHE

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

[MUS-6821](#) Activité de recherche - mémoire 1  3

[MUS-6822](#) Activité de recherche - mémoire 2  7/activité temps complet

[MUS-6823](#) Activité de recherche - mémoire 3  7/activité temps complet

[MUS-6824](#) Activité de recherche - mémoire 4  7/activité temps complet

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-13 20:12:10

MAÎTRISE EN MUSIQUE - DIDACTIQUE INSTRUMENTALE (M. MUS.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

CONSEILLERS

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

[Éric Morin](#)

Musicologie

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

[Serge Lacasse](#)

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

[Marc-André Roberge](#)

Étude et enseignement de la recherche-crédation en musique. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

Sophie Stévance

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.

Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

Josée Vaillancourt

Didactique instrumentale

Francis Dubé

Interprétation

Chant

Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.

James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)

Gabriel Hamel

Piano

Francis Dubé

Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Flûte traversière.

André Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.

Richard Paré

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

Janis Steprans

Cordes

Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Piano jazz

Rafael Zaldivar

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

Aaron Liu-Rosenbaum

Description officielle

Cette page était à jour le 17 septembre 2013 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2013. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Maître en musique (M. Mus.)

45

CRÉDITS

INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation comme musicien pédagogue et de se préparer à l'exercice d'un leadership dans l'enseignement de son instrument; démontrer, par le biais d'un projet d'intervention, qu'il peut en être un agent d'évolution. Puis, à l'aide d'un processus de recherche-crédation, approfondir la maîtrise de son instrument et développer sa connaissance des critères d'une interprétation juste pour son répertoire et celui de ses élèves.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une session d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Francis Dubé

francis.dube@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit.

REMARQUES SUR LES COURS

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Les exigences concernant les travaux de recherche sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

ADMISSIBILITÉ

Le baccalauréat en musique, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission au programme. De plus, une audition instrumentale est obligatoire.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.2@mus.ulaval.ca.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
DIDACTIQUE INSTRUMENTALE		45
Le cours MUS-6190 est réitérable : il doit être suivi quatre fois avec cumul des crédits accumulés.		
MUS-6079	Didactique instrumentale	3
MUS-6080	Séminaire en didactique instrumentale I	3
MUS-6081	Séminaire en didactique instrumentale II	3
MUS-6082	Practicum I	1
MUS-6083	Practicum II	1

MUS-6084	Practicum III	1
MUS-6087	Projet d'intervention	6
MUS-6088	Practicum IV	1
MUS-6190	Instrument principal - didactique instrumentale	4

RÈGLE 1 - 3 À 9 CRÉDITS PARMI:







MUS-7003	Séminaire en musique populaire	3
MUS-7007	Séminaire I	3
MUS-7008	Séminaire II	3
MUS-7011	Séminaire de jazz	3

RÈGLE 2 - 1 À 7 CRÉDITS PARMI:

MUS-6153	Musique de chambre	2
MUS-6154	Atelier de musique baroque	2
MUS-6155	Atelier de musique contemporaine	2
MUS-6156	Combo	2
MUS-6157	Atelier	2
MUS-6158	Ensemble de percussion	2
MUS-6180	Accompagnement	1
MUS-6181	Accompagnement	2

RÈGLE 3 - 0 À 6 CRÉDITS PARMI:

MUS-6059	Jeu scénique d'opéra	2
MUS-6061	Théâtre musical	2
MUS-6153	Musique de chambre	2
MUS-6154	Atelier de musique baroque	2
MUS-6155	Atelier de musique contemporaine	2
MUS-6156	Combo	2
MUS-6157	Atelier	2
MUS-6158	Ensemble de percussion	2
MUS-6159	Chant choral	1
MUS-6160	Orchestre	1
MUS-6161	Orchestre à vent	1
MUS-6162	Stage Band	1

<u>MUS-6163</u>	Jazz vocal		1
<u>MUS-6164</u>	Ensemble de guitares		1
<u>MUS-6182</u>	Atelier d'opéra A		1
<u>MUS-6183</u>	Atelier d'opéra B		2
<u>MUS-7000</u>	Lectures et travaux dirigés I		1
<u>MUS-7001</u>	Lectures et travaux dirigés II		2
<u>MUS-7002</u>	Lectures et travaux dirigés III		3
<u>MUS-7004</u>	Projet dirigé I		1
<u>MUS-7005</u>	Projet dirigé II		2
<u>MUS-7006</u>	Projet dirigé III		3

PROFILS D'ÉTUDES

Cours	Titre	Crédits exigés
PROFIL INTERNATIONAL		
EHE-6MUS	Études - Profil international - Maîtrise en musique	12

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-13 20:12:10

MAÎTRISE EN MUSIQUE - INTERPRÉTATION (M. MUS.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

CONSEILLERS

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

Éric Morin

Musicologie

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

Serge Lacasse

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

Marc-André Roberge

Études et enseignement de la recherche-cr ation en musique. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvis es.

Sophie St evance

 ducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et  valuation. Philosophie. Psychologie.

Louise Mathieu

Didactique. Philosophie. Psychologie.

Valerie Peters

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

Maria Teresa Moreno Sala

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

Jos e Vaillancourt

Didactique instrumentale

Francis Dub 

Interpr tation

Chant

Michel Ducharme

Cuivres. Trombone.

James C. Lebens

Guitare (jazz et musique populaire)

Gabriel Hamel

Piano

Francis Dub 

Arturo Nieto-Dorantes

Bois. Fl te traversi re.

Andr  Papillon

Orgue, clavecin et musique ancienne.

Richard Par 

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

Janis Steprans

Cordes

Hibiki Kobayashi, Brett Molzan, Ryan Molzan, Jean-Luc Plourde

Piano jazz

Rafael Zaldivar

Technologie

Cr ation et r alisation audionum rique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

Aaron Liu-Rosenbaum

Description officielle

Cette page est   jour en date du 7 novembre 2013 et constitue la version officielle de ce programme   compter de la session d'automne 2013. L'Universit  Laval se r serve le droit de modifier ce programme sans pr avis.

GRADE

Ma tre en musique (M. Mus.)

45

CR DITS

INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise de son instrument et, par le biais d'un processus de recherche-crédation, d'approfondir ses connaissances touchant son répertoire et d'intégrer ces éléments dans une interprétation juste.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

CONCENTRATIONS

- Accompagnement - musique de chambre
 - Auteur-compositeur-interprète
 - Orchestre - musique de chambre
 - Soliste
-

PROFILS D'ÉTUDES

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une session d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directeur du programme

Arturo Nieto-Dorantes

arturo.nieto-dorantes@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit.

REMARQUES SUR LES COURS

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Les exigences concernant les travaux de recherche sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de sa direction de programme.

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

ADMISSIBILITÉ

Le baccalauréat en musique, mention interprétation, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission au programme. De plus, une audition instrumentale est obligatoire.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Après le dépôt de sa demande d'admission, le candidat doit transmettre un courriel mentionnant son nom, son instrument et la formation choisie (classique ou jazz) à l'adresse suivante : documentsadmission.2@mus.ulaval.ca.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

AUTRES ACTIVITÉS

Cours

Titre

Crédits exigés

AUTRES EXIGENCES

45

L'étudiant doit choisir une concentration.

RÈGLE 1 - 24 CRÉDITS

L'étudiant doit satisfaire aux exigences de sa concentration.

Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis :

<u>MUS-6170</u>	Instrument soliste	6
<u>MUS-6172</u>	Accompagnement - musique de chambre	6
<u>MUS-6174</u>	Orchestre - musique de chambre	6
<u>MUS-6176</u>	Auteur-compositeur-interprète (chant classique)	6

RÈGLE 2 - 6 À 9 CRÉDITS PARMIS :



<u>MUS-7003</u>	Séminaire en musique populaire	3
<u>MUS-7007</u>	Séminaire I	3
<u>MUS-7008</u>	Séminaire II	3

RÈGLE 3 - 12 À 15 CRÉDITS PARMIS :

<u>MUS-6001</u>	Accompagnement au piano A 1		1
<u>MUS-6002</u>	Accompagnement au piano A II		1
<u>MUS-6003</u>	Accompagnement au piano A III		1
<u>MUS-6004</u>	Accompagnement au piano A IV		1
<u>MUS-6005</u>	Accompagnement au piano B I		2
<u>MUS-6006</u>	Accompagnement au piano B II		2
<u>MUS-6007</u>	Accompagnement au piano B III		2
<u>MUS-6008</u>	Accompagnement au piano B IV		2
<u>MUS-6059</u>	Jeu scénique d'opéra		2
<u>MUS-6061</u>	Théâtre musical		2
<u>MUS-6153</u>	Musique de chambre		2
<u>MUS-6154</u>	Atelier de musique baroque		2
<u>MUS-6155</u>	Atelier de musique contemporaine		2
<u>MUS-6156</u>	Combo		2
<u>MUS-6157</u>	Atelier		2
<u>MUS-6158</u>	Ensemble de percussion		2
<u>MUS-6159</u>	Chant choral		1

MUS-6160	Orchestre		1
MUS-6161	Orchestre à vent		1
MUS-6162	Stage Band		1
MUS-6163	Jazz vocal		1
MUS-6164	Ensemble de guitares		1
MUS-6182	Atelier d'opéra A		1
MUS-6183	Atelier d'opéra B		2
MUS-6300	Gestion de projet en studio I		2
MUS-6301	Gestion de projet en studio II		3
MUS-7000	Lectures et travaux dirigés I		1
MUS-7001	Lectures et travaux dirigés II		2
MUS-7002	Lectures et travaux dirigés III		3
MUS-7004	Projet dirigé I		1
MUS-7005	Projet dirigé II		2
MUS-7006	Projet dirigé III		3

CONCENTRATIONS

Cours	Titre		Crédits exigés
ACCOMPAGNEMENT - MUSIQUE DE CHAMBRE			24
MUS-6172	Accompagnement - musique de chambre		6
MUS-6173	Récital - accompagnement		6
AUTEUR-COMPOSITEUR-INTERPRÈTE			33
MUS-6176	Auteur-compositeur-interprète (chant classique)		6
MUS-6177	Récital - auteur-compositeur-interprète		6
MUS-6300	Gestion de projet en studio I		2
MUS-6301	Gestion de projet en studio II		3
ORCHESTRE - MUSIQUE DE CHAMBRE			24

MUS-6174	Orchestre - musique de chambre	6
MUS-6175	Récital - orchestre - musique de chambre	6
SOLISTE		28

MUS-6170	Instrument soliste	6
MUS-6171	Récital - instrument soliste	6

PROFILS D'ÉTUDES

Cours	Titre	Crédits exigés
PROFIL INTERNATIONAL		

EHE-6MUS	Études - Profil international - Maîtrise en musique	12
----------	---	----

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-13 20:12:10

MAÎTRISE EN MUSIQUE - MUSICOLOGIE - AVEC MÉMOIRE (M. MUS.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

DIRECTEURS DE RECHERCHE

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

[Éric Morin](#)

Musicologie

Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

[Serge Lacasse](#)

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

[Marc-André Roberge](#)

Études et enseignement de la recherche-création. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

[Sophie Stévance](#)

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

[Louise Mathieu](#)

Didactique. Philosophie. Psychologie.

[Valerie Peters](#)

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

[Maria Teresa Moreno Sala](#)

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

[Josée Vaillancourt](#)

Didactique instrumentale

[Francis Dubé](#)

Interprétation

Chant

[Michel Ducharme](#)

Cuivres. Trombone.

[James C. Lebens](#)

Guitare (jazz et musique populaire)

[Gabriel Hamel](#)

Piano

[Francis Dubé](#)

[Arturo Nieto-Dorantes](#)

Bois. Flûte traversière.

[André Papillon](#)

Orgue, clavecin et musique ancienne.

[Richard Paré](#)

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

[Janis Steprans](#)

Cordes.

[Hibiki Kobayashi](#), [Brett Molzan](#), [Ryan Molzan](#), [Jean-Luc Plourde](#)

Piano jazz

[Rafael Zaldivar](#)

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

[Aaron Liu-Rosenbaum](#)

Description officielle

Cette page est à jour en date du 6 novembre 2013 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2013. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Maître en musique (M. Mus.)

45

CRÉDITS

INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant, par une étude des sources musicales et bibliographiques, d'approfondir ses connaissances dans un domaine de la musicologie et d'acquérir la méthode appropriée à la recherche. Par son mémoire en particulier, l'étudiant devra faire la preuve qu'il a acquis la rigueur qui s'impose dans l'application d'une méthode scientifique et une connaissance approfondie de son sujet de recherche.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

CONCENTRATIONS

- Musicologie (recherche-crédation)
 - Musicologie (recherche)
-

RESPONSABLE

Directeur du programme

Marc-André Roberge

Responsable de la concentration Musicologie (recherche)

Marc-Andre.Roberge@mus.ulaval.ca

Sophie Stévançe

Responsable de la concentration Musicologie (recherche-crédation)

Sophie.Stevance@mus.ulaval.ca

Pour information

Monique Lépinay

418 656-2131 poste 4071

Monique.Lepinay@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit. Son aptitude à lire cette langue est évaluée par un examen écrit qui a lieu au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, [ANL-3202 Reading II](#).

REMARQUES SUR LES COURS

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit avoir choisi son directeur de recherche au terme de sa première session d'inscription.

Le projet de recherche doit être approuvé par la direction de programme au plus tard avant la fin de la troisième session d'inscription.

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver et été.

ADMISSIBILITÉ

Le baccalauréat en musique, mention histoire, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme



ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
	MUSICOLOGIE	21

MUS-6048	Théorie et pratique de la musicologie I	3
MUS-7701	Colloquium I	1
MUS-7702	Colloquium II	2

RECHERCHE

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

MUS-6811	Activité de recherche - mémoire 1	 3
MUS-6812	Activité de recherche - mémoire 2	 7/activité temps complet
MUS-6813	Activité de recherche - mémoire 3	 7/activité temps complet
MUS-6814	Activité de recherche - mémoire 4	 7/activité temps complet

AUTRES ACTIVITÉS

AUTRES EXIGENCES

15

RÈGLE 1 - 15 CRÉDITS PARMİ:

L'étudiant doit choisir les cours d'une seule concentration parmi celles-ci :

Musicologie (recherche-cr ation)

Musicologie (recherche)

CONCENTRATIONS

Cours	Titre	Cr�dits exig�s
MUSICOLOGIE (RECHERCHE)		15

MUS-6049	Th�orie et pratique de la musicologie II	3
--------------------------	--	---

RÈGLE 1 - 6 CR DITS PARMİ:

MUS-7003	S�minaire en musique populaire	3
MUS-7007	S�minaire I	3
MUS-7008	S�minaire II	3

RÈGLE 2 - 6 CR DITS

R ussir 6 cr dits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

MUS-6700	Séminaire de recherche-création	3
MUS-7101	Projet de recherche-création I	3
MUS-7102	Projet de recherche-création II	3

RÈGLE 1 - 6 CRÉDITS

Réussir 6 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-13 20:12:10

MAÎTRISE EN MUSIQUE - ÉDUCATION MUSICALE (M. MUS.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

CONSEILLERS

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

[Éric Morin](#)

Musicologie

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

[Serge Lacasse](#)

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

[Marc-André Roberge](#)

Études et enseignement de la recherche-création en musique. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

[Sophie Stévanec](#)

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

[Louise Mathieu](#)

Didactique. Philosophie. Psychologie.

[Valerie Peters](#)

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

[Maria Teresa Moreno Sala](#)

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

[Josée Vaillancourt](#)

Didactique instrumentale

Francis Dubé

Interprétation

Chant

[Michel Ducharme](#)

Cuivres. Trombone.

[James C. Lebens](#)

Guitare (jazz et musique populaire)

[Gabriel Hamel](#)

Piano

[Francis Dubé](#)

[Arturo Nieto-Dorantes](#)

Bois. Flûte traversière.

[André Papillon](#)

Orgue, clavecin et musique ancienne.

[Richard Paré](#)

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

[Janis Steprans](#)

Cordes

[Hibiki Kobayashi](#), [Brett Molzan](#), [Ryan Molzan](#), [Jean-Luc Plourde](#)

Piano jazz

[Rafael Zaldivar](#)

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

[Aaron Liu-Rosenbaum](#)

Description officielle

Cette page était à jour le 17 septembre 2013 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2013. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Maître en musique (M. Mus.)

45

CRÉDITS

INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation comme musicien éducateur; de se préparer à l'exercice d'un leadership dans sa profession et à en être un agent d'évolution; d'éveiller son esprit de recherche et de favoriser l'acquisition d'une technique de recherche; d'acquérir une autonomie de pensée et de moyens qui le rendront capable d'élaborer un projet pédagogique ou de recherche, de le réaliser et de l'évaluer.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une session d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

RESPONSABLE

Directrice du programme

Louise Mathieu

Louise.Mathieu@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit. Son aptitude à lire cette langue est évaluée par un examen écrit qui a lieu au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, [ANL-3202 Reading II](#).

REMARQUES SUR LES COURS

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Les exigences concernant les travaux de recherche sont décrites dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de sa direction de programme.

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

ADMISSIBILITÉ

Le baccalauréat en éducation musicale, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission au programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.




En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre		Crédits exigés
ÉDUCATION MUSICALE			45
MUS-6000	Essai	 	6
MUS-6071	Recherche quantitative en éducation musicale		3
MUS-6072	Recherche qualitative en éducation musicale		3
MUS-6073	Séminaire en éducation musicale		2
MUS-6089	Fondements philosophiques de l'éducation musicale		3
MUS-6090	Fondements psychologiques de l'éducation musicale		3
RÈGLE 1 - 25 CRÉDITS PARMIS:			
MUS-6059	Jeu scénique d'opéra		2
MUS-6061	Théâtre musical		2
MUS-6153	Musique de chambre		2
MUS-6154	Atelier de musique baroque		2

MUS-6155	Atelier de musique contemporaine		2
MUS-6156	Combo		2
MUS-6158	Ensemble de percussion		2
MUS-6159	Chant choral		1
MUS-6160	Orchestre		1
MUS-6161	Orchestre à vent		1
MUS-6162	Stage Band		1
MUS-6163	Jazz vocal		1
MUS-6164	Ensemble de guitares		1
MUS-6180	Accompagnement		1
MUS-6181	Accompagnement		2
MUS-7000	Lectures et travaux dirigés I		1
MUS-7001	Lectures et travaux dirigés II		2
MUS-7002	Lectures et travaux dirigés III		3
MUS-7003	Séminaire en musique populaire		3
MUS-7004	Projet dirigé I		1
MUS-7005	Projet dirigé II		2
MUS-7006	Projet dirigé III		3
MUS-7007	Séminaire I		3
MUS-7008	Séminaire II		3
MUS-7010	Préparation à la communication orale et écrite		2
MUS-7011	Séminaire de jazz		3
MUS-7020	Sujets spéciaux (éducation musicale)		3

et parmi tous les cours des niveaux 6000 et 7000 portant les sigles ADS, MEV, PPG, TEN, à l'exception de ceux des séries 800.

PROFILS D'ÉTUDES

Cours	Titre	Crédits exigés
PROFIL INTERNATIONAL		
EHE-6MUS	Études - Profil international - Maîtrise en musique	12

MAÎTRISE EN MUSIQUE - ÉDUCATION MUSICALE - AVEC MÉMOIRE (M. MUS.)

Présentation générale

Recherche dans le domaine

DIRECTEURS DE RECHERCHE

Champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Composition

Composition

[Éric Morin](#)

Musicologie

Musicologie théorique. Musique populaire et recherche interdisciplinaire. Chanson. Réalisation audionumérique.

[Serge Lacasse](#)

Musicologie historique. Musique du XIX^e et du XX^e siècle. Histoire de la musique pour clavier.

[Marc-André Roberge](#)

Études et enseignement de la recherche-crédation. Musicologie historique et interdisciplinaire. Analyse des pratiques musicales improvisées.

[Sophie Stévance](#)

Éducation musicale

Rythmique Jaques-Dalcroze. Mouvement. Didactique. Mesure et évaluation. Philosophie. Psychologie.

[Louise Mathieu](#)

Didactique. Philosophie. Psychologie.

[Valerie Peters](#)

Formation auditive. Didactique. Neurosciences et musique. Perception musicale et cognition.

[Maria Teresa Moreno Sala](#)

Direction chorale. Rythmique Jaques-Dalcroze.

[Josée Vaillancourt](#)

Didactique instrumentale

[Francis Dubé](#)

Interprétation

Chant

[Michel Ducharme](#)

Cuivres. Trombone.

[James C. Lebens](#)

Guitare (jazz et musique populaire)

[Gabriel Hamel](#)

Piano

[Francis Dubé](#)

[Arturo Nieto-Dorantes](#)

Bois. Flûte traversière.

[André Papillon](#)

Orgue, clavecin et musique ancienne.

[Richard Paré](#)

Bois. Saxophone (jazz et musique populaire).

[Janis Steprans](#)

Cordes.

[Hibiki Kobayashi](#), [Brett Molzan](#), [Ryan Molzan](#), [Jean-Luc Plourde](#)

Piano jazz

[Rafael Zaldivar](#)

Technologie

Création et réalisation audionumérique. Application de la technologie aux disciplines musicales.

[Aaron Liu-Rosenbaum](#)

Description officielle

Cette page était à jour le 1^{er} août 2012 et constitue la version officielle de ce programme à compter de la session d'automne 2012. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce programme sans préavis.

GRADE

Maître en musique (M. Mus.)

45

CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation comme musicien éducateur; de se préparer à l'exercice d'un leadership dans sa profession et à en être un agent d'évolution; d'éveiller son esprit de recherche et de favoriser l'acquisition d'une technique de recherche; d'acquérir une autonomie de pensée et de moyens qui le rendront capable d'élaborer un projet pédagogique ou de recherche, de le réaliser et de l'évaluer.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit être inscrit à temps complet durant au moins une session. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris à la session d'été.

À moins d'autorisation spéciale, l'étudiant doit terminer sa scolarité dans les trois sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps complet et dans les six sessions qui suivent sa première inscription s'il est étudiant régulier à temps partiel.

RESPONSABLE

Directrice du programme

Louise Mathieu

Louise.Mathieu@mus.ulaval.ca

Pour information

Catherine Martinette-Morneau

Catherine.Martinette-Morneau@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES À ATTEINDRE

L'étudiant doit comprendre l'anglais écrit. Son aptitude à lire cette langue est évaluée par un examen écrit qui a lieu au début de la première session d'inscription au programme. En cas d'échec, il doit réussir, le plus tôt possible, [ANL-3202 Reading II](#).

REMARQUES SUR LES COURS

Exigences particulières

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est décrit dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès de la direction de programme.

TRAVAIL DE RECHERCHE

Choix du projet de recherche

L'étudiant doit avoir choisi son directeur de recherche au terme de sa première session d'inscription. Le projet de recherche doit être approuvé par la direction de programme au plus tard à la fin de la scolarité.

Conditions d'admission

SESSIONS D'ADMISSION

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes: automne, hiver et été.

ADMISSIBILITÉ

Le baccalauréat en éducation musicale, ou un diplôme jugé équivalent, est une exigence minimale d'admission au programme.

De façon générale, le candidat doit avoir conservé une moyenne de cycle d'au moins 2,67 sur 4,33, ou l'équivalent, pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le candidat doit joindre à sa demande une lettre de motivation, dans laquelle il expose sommairement (maximum de 500 mots) les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de deuxième cycle, la démarche d'interprétation, de création ou de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ces études et les objectifs de carrière qu'il poursuit.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de sa lettre de motivation, des rapports d'appréciation et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de la Faculté de musique. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat.

La direction de programme peut convoquer le candidat en entrevue avant de se prononcer définitivement sur sa demande d'admission. De plus, elle peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle si elle juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Sur la recommandation de la direction de programme, au moment de l'admission, l'étudiant peut se voir imposer, lors de sa première inscription au programme, des épreuves destinées à déceler les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, la direction de programme peut imposer au candidat une scolarité préparatoire.


En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
ÉDUCATION MUSICALE		21
MUS-6071	Recherche quantitative en éducation musicale	3
MUS-6072	Recherche qualitative en éducation musicale	3
MUS-6073	Séminaire en éducation musicale 	2
MUS-6089	Fondements philosophiques de l'éducation musicale	3
MUS-6090	Fondements psychologiques de l'éducation musicale	3

RÈGLE 1 - 7 CRÉDITS

Réussir 7 crédits de cours, avec l'approbation de la direction de programme.

RECHERCHE

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

MUS-6801	Activité de recherche - mémoire 1	 3
MUS-6802	Activité de recherche - mémoire 2	 7/activité temps complet
MUS-6803	Activité de recherche - mémoire 3	 7/activité temps complet
MUS-6804	Activité de recherche - mémoire 4	 7/activité temps complet

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-13 20:12:10

MICROPROGRAMME DE DEUXIÈME CYCLE EN EUTONIE

Description officielle

Cette page était à jour le 7 mars 2013 et constitue la version officielle de ce microprogramme à compter de la session d'été 2013. L'Université Laval se réserve le droit de modifier ce microprogramme sans préavis.

DIPLÔME

Ce microprogramme conduit à l'obtention de l'attestation d'études de deuxième cycle.

12

CRÉDITS
INSCRITS

Renseignements et directives

OBJECTIFS

Objectif général

Ce microprogramme vise avant tout l'approfondissement des concepts fondamentaux relevant de l'eutonie et de l'appropriation d'habiletés sensorimotrices et kinesthésiques du corps en action, tel que requis dans les arts de la scène (musique, théâtre, danse) et en éducation physique, mais aussi dans les arts visuels, les sciences de l'éducation et les sciences de la santé.

À partir du développement de la perception corporelle individuelle, l'étudiant est en mesure de tisser des liens avec son domaine d'intérêt personnel et d'enrichir ses pratiques professionnelles. Ce microprogramme constitue une excellente assise pour quiconque souhaite poursuivre ultérieurement le cheminement universitaire menant à une formation professionnelle en eutonie.

Objectifs particuliers

- Acquérir une connaissance élargie et solide des fondements et principes de l'eutonie ainsi que des notions de base touchant l'anatomie et la physiologie humaine, en tenant compte des particularités et exigences de la formation artistique.
- Développer chez le participant les habiletés, les compétences, les capacités de jugement et la créativité nécessaires en vue d'un usage judicieux de ses apprentissages dans son milieu professionnel.

RESPONSABLE

Directeur du microprogramme

Michel Ducharme

418 656-2131 poste 2845

michel.ducharme@mus.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté de musique](#)

INSERTION DANS UN AUTRE PROGRAMME

La personne qui aura suivi avec succès le microprogramme de deuxième cycle en eutonie pourra l'intégrer en tout ou en partie, dans un programme universitaire plus long, en particulier la maîtrise en musique, à condition de satisfaire aux exigences d'admission de ce programme.

Conditions d'admission

SESSION D'ADMISSION

Ce microprogramme accepte de nouveaux candidats à la session d'été.

ADMISSIBILITÉ

Être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline artistique (musique, danse, théâtre, beaux-arts) ou dans toute autre discipline touchant la pédagogie ou la connaissance du corps (sciences de l'éducation, éducation physique, sciences de la santé).

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut également être admissible.




En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre		Crédits exigés
EUTONIE			12
MUS-6075	Eutonie : théorie et pratique I		3
MUS-6076	Eutonie : théorie et pratique II		3
MUS-6077	Éducation somatique et prévention en art : séminaire		3
MUS-6078	Eutonie : création et études de mouvement		3

Version: 2014-02-21 08:39:11 / 2014-03-11 12:38:39